NOTE D'ORIENTATION POLITIQUE

LA DÉFENSE
POUR LA PAIX ET LA SECURITE

LA DÉFENSE - PIETER DE CREM - JUIN 2008

.be

Table de matières

Avant-propos 1

Introduction 4

Mission 11

Niveau d'ambition au plan qualitatif 13

Réalité budgétaire 17

Niveau d'ambition quantitatif 22

Investissements en matériel 25

L'infrastructure 27

Personnel et la formation 29

Opérationset l'entraînement 35

Well-being 39

Défense en tant qu'organisation 43

Appui Médical 46

Simplification administrative 50

Communication 51

Renseignement et sécurité 52

Pleins feux sur l'environnement et le développement durable 53

Les relations Citoyens - Défense 55

La recherche scientifique et technologique 56

Les organismes parastataux 57

Patrimoine historique de la Défense 60

Epilogue 61

Annexe 62

Avant-propos

La Défense attache une grande importance à la définition d'une vision claire à long terme, d'un projet pour la Défense. Je souhaite donc aller au-delà de la note de politique générale annuelle demandée par la loi dans le cadre de l'année budgétaire. Il me semble nécessaire de dégager une vision politique pour l'ensemble de la législature. La Note d'Orientation politique qui suit présente la politique de la Défense pour l'ensemble de la législature 2008 à 2011 en exécution de l'Accord du gouvernement Leterme I[er] *du 18 mars 2008.*

Cette vision politique s'appuie sur une analyse approfondie de la réalité et des phénomènes qui détermineront l'environnement de sécurité de la Belgique et du monde à court et à long terme.

Au cours des dernières décennies, la communauté internationale a fait des progrès importants sur la voie de la paix et de la sécurité, la plus significative étant, à mes yeux, la chute du Rideau de Fer il y a près de vingt ans. Toutefois, en matière sécuritaire, certains défis n'ont pas encore pu être surmontés et, entre-temps, de nouveaux défis ont vu le jour. Je mentionnerai parmi d'autres la prolifération des armes conventionnelles et non conventionnelles, le terrorisme international, la répartition inégale des richesses et le crime organisé.

Les défis actuels et futurs en matière de paix et de sécurité sont fondamentalement différents de ceux auxquels la Défense se préparait depuis longtemps. Nous avons, jusqu'à présent, été épargnés des calamités provoquées par ces nouvelles menaces ; mais cela ne fut malheureusement pas le cas en d'autres endroits. Elles pèsent donc également sur notre société, notre sécurité, ici est tributaire de la sécurité à l'étranger. La moindre visibilité de ces nouveaux défis sécuritaires ne peut pas nous amener à réduire notre vigilance. Nous, nous devons de les discerner et d'y faire face en temps utile.

Entre-temps la communauté internationale ne reste pas les bras croisés. De multiples structures de sécurité et de défense au niveau national et international s'adaptent en permanence à cet environnement de sécurité en constante mutation. Nos voisins, eux aussi, redéfinissent la menace et mettent en œuvre des plans de défense adaptés.

Dans ce contexte international en pleine évolution, la Belgique veut également assumer sa responsabilité en matière de défense de la Paix, de la Sécurité, de la Démocratie et des droits de l'Homme, et elle veut le faire de manière solidaire et crédible. La présente Note d'Orientation politique donne une forme concrète à cette ambition.

Dans cet avant-propos, je voudrais relever brièvement deux lignes de force de ces nouveaux plans de défense nationale et internationale.

La première est l'accent mis sur la capacité d'engager des troupes dans des opérations de paix et de Sécurité. Le nombre de troupes déployées dans des opérations de maintien de paix sous le mandat de l'ONU a, l'année dernière, allègrement dépassé le cap des 100.000. Les plans de défense nationale des pays voisins insistent explicitement sur une forte hausse de la capacité d'engagement. C'est pourquoi, la Note d'Orientation politique que je vous présente spécifie que la Défense cherchera en priorité à augmenter de 35%, par rapport aux 5 dernières années, le déploiement de personnel dans des opérations de soutien de la paix.

Aucune opération n'est vraiment sans risque, nous ne pouvons l'oublier. Mais la Belgique entend être un partenaire responsable et fiable pour ses alliés et la Défense belge doit donc assumer une part équitable des opérations de soutien de la paix.

C'est pourquoi je veux avancer dans la présente Note d'Orientation politique les moyens et les instruments nécessaires afin de réduire les risques au maximum, voire de les exclure. En effet, la sécurité du personnel constitue une priorité absolue qui se traduit notamment dans la politique d'investissements, d'entraînement et de formation.A cet égard, on ne peut perdre de vue l'effort particulier à fournir non seulement par l'homme ou la femme activement engagé en opération, mais aussi par leur partenaire, leurs enfants, leur famille et leurs proches. Eux aussi contribuent à l'effort commun; en arrière-plan, leur appui silencieux est indispensable pour l'engagement du personnel en opération. Leur contribution mérite autant de respect que celui du personnel de la Défense. C'est pourquoi j'attache une grande importance au contact entre le militaire sur le terrain et la famille restée à la maison, de même qu'à l'organisation de 'l'arrière-garde'.

Une deuxième ligne de force dans cette note est la meilleure intégration de la Défense en tant qu'instrument diplomatique dans le cadre de la politique étrangère et de sécuritaire de notre pays. Au niveau national des efforts seront accomplis afin de resserrer la coopération interdépartementale entre la Défense, les Affaires étrangères, la Coopération au Développement, mais aussi les Affaires intérieures et la Justice. Au niveau international, la Belgique plaidera pour une collaboration optimale entre l'Union européenne (UE), l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et les Nations Unies (ONU). L'objectif de la Défense est de créer l'espace sécurisé nécessaire au sein duquel la démocratie, les droits de l'Homme, la justice et l'état de droit ainsi que le progrès social et le développement individuel sont favorisés.

Le plus grand défi à relever par la Défense est, sans aucun doute, la transposition de cette vision dans la réalité. Les actes politiques pris depuis le 21 décembre 2007 démontrent amplement la ferme intention de joindre l'acte à la parole. Ainsi, 1.238 personnes seront engagées sur base continue dans des opérations internationales au courant de

cette année. Par ailleurs, la décision du Conseil des ministres du 6 juin dernier de participer à la Force de Réaction de l'OTAN (NATO Response Forces) et à un EU Battle Group illustre sans équivoque le nouvel élan de la Défense.

La voie de la paix et de la sécurité n'est pas forcément la plus facile à suivre. Il en va de même pour l'orientation plus opérationnelle de l'armée belge. Aujourd'hui la Défense doit relever d'importants défis; il est même question d'un certain 'sense of urgency'. Ce sentiment d'urgence ressort notamment de la réalité budgétaire telle qu'exposée dans la note. Il n'est aujourd'hui plus possible d'obtenir un résultat satisfaisant en suivant uniquement 'la ligne de moindre résistance'; désormais s'impose la nécessité d'envisager également une nouvelle répartition des moyens budgétaires et le dégraissage de la structure d'état-major.

Mais l'objectif à atteindre en vaut la peine, le citoyen a droit à l'assurance de l'utilisation optimale des deniers publics. Il attend que la Défense soit un maillon indispensable de sa sécurité, et de celle des citoyens plus vulnérables dans le monde entier. J'ai la conviction que remplir de façon efficace de missions à haute plus-value sociale suscite et suscitera le respect de nos concitoyens. L'armée belge doit regagner une place dans les cœurs et dans les pensées de nous tous. Valoriser la mission spécifique de la Défense – à savoir les opérations pour la paix et la sécurité – permet également de valoriser l'image que ses membres ont d'elle même.

Pour conclure, cette Note d'Orientation politique présente des lignes de force et des directives ainsi qu'une série de décisions concrètes. Diverses études devront encore être réalisées et feront l'objet de discussions. Nous ne pourrons atteindre notre objectif que grâce à l'appui de toutes les parties concernées. C'est pourquoi une des pierres angulaires de la présente Note d'Orientation politique est le dialogue avec l'ensemble des intéressés.

Alors, dès à présent, entamons le travail.

Pieter De Crem
Ministre de la Défense

1. Introduction

Contexte de la Note d'Orientation politique. L'Accord du gouvernement du 18 mars 2008 trace les lignes de force de la politique de sécurité et de défense du gouvernement Leterme I[er]. Le 14 avril 2008 la Commission de la Défense nationale de la Chambre approuvait la Note de politique générale du Ministère de la Défense pour l'année budgétaire 2008, soit un document politique axé sur l'année budgétaire 2008.

Lors de la présentation de cette note de politique (budgétaire), la nécessité d'élaborer aussi un document de politique de Défense qui mettrait en œuvre l'Accord du gouvernement pour l'ensemble de la législature avait été relevée. Ce document, intitulé Note d'Orientation politique, reflète ma vision sur l'avenir de la Défense à court, moyen et long terme. Une rôle-clé revient au nouveau Chef de la Défense pour l'exécution de cette Note d'Orientation politique. Cette Note d'Orientation politique servira de fil rouge à la révision du Plan stratégique [+1] . Le Plan Stratégique révisé constituera une projection jusqu'en 2030 et sera développé en concertation avec tous les responsables compétents.

Situation en matière de sécurité

Au niveau mondial. Ces dernières décennies la communauté internationale a enregistré plusieurs succès importants sur la voie de la paix et de la sécurité. Voici près de vingt ans déjà que le Rideau de Fer est tombé. La menace d'une guerre à grande échelle sur le continent européen a presqu'entièrement disparu.

Or, force est de constater, d'une part, que certains défis sécuritaires n'ont pas été surmontés, et que, d'autre part, de nouvelles menaces ont entre-temps vu le jour.

Prolifération des armes.
La prolifération des armes conventionnelles et non conventionnelles continuera à poser d'énormes risques pour la sécurité notamment dans les prochaines décennies. Ces dix dernières années, les dépenses militaires mondiales en matériel divers ont beaucoup progressé. Qui plus est, l'évolution technologique conjuguée à la diffusion sur une large échelle des connaissances nécessaires à mis la construction d'une bombe non conventionnelle à la portée de tout un chacun.

Terrorisme international.
Les récents attentats nous ont rappelé que l'Europe occidentale doit, elle aussi, se protéger de manière appropriée contre le terrorisme international. Rien qu'en 2007, plusieurs attentats ont été déjoués, entre autres, en Grande-Bretagne, en Allemagne et au Danemark. La

[1] *Plan stratégique + Evaluation & perspectives, février 2003, Département Défense.*

fameuse alerte au terrorisme, à Noël de l'année dernière, démontre à l'évidence combien la vigilance est de mise dans ce domaine tant en Belgique et qu'à l'étranger.

Répartition inégale de la prospérité .
Un autre défi à relever dans le domaine de la sécurité est la croissance de la répartition inégalitaire des richesses. Les émeutes alimentaires qui ont récemment embrasé certaines régions du monde en sont l'évidente illustration.

Crime organisée.
L'assouplissement des contrôles frontaliers a facilité les activités des organisations criminelles par delà les frontières. Le trafic illégal de la drogue au niveau mondial représente chaque année un chiffre d'affaires de près de 322 milliards de dollars. Par simple comparaison, seuls une vingtaine de pays ont un PNB supérieur à ce chiffre. Par ailleurs le crime organisé et le trafic de drogue en particulier sont indissociablement liés au financement du terrorisme.

Pandémies.
Si la médecine a réalisé des progrès spectaculaires au cours du siècle passé, les pandémies et autres risques pour la santé n'en restent pas moins une source potentielle de conflit pour l'avenir. Par le seul fait du virus VIH /SIDA, l'Afrique subsaharienne compte déjà 12 millions d'orphelins dont la vulnérabilité est trop souvent exploitée pour les recruter comme enfants soldats. Dans certains pays, le nombre de recrues contaminées dans les forces nationales approche les 50%. Dès lors, les pandémies ne représentent pas seulement un risque pour la santé publique mais aussi pour la stabilité des régions touchées.

Ces risques pour la sécurité comme d'autres d'ailleurs sont fortement influencés par des nouveaux phénomènes globaux émergents.

Besoins croissants en énergie.
D'ici à 2035 la demande mondiale d'énergie devrait augmenter de plus de 50%. En dépit de tous les efforts, cette quantité d'énergie sera probablement fournie pour plus de 80% par des combustibles fossiles. La montée en puissance des intérêts économiques autour de régions riches en hydrocarbures et des routes d'approvisionnement ne devrait pas s'arrêter de sitôt. Qui plus est, la majeure partie des réserves en énergie fossile se concentre dans des régions aujourd'hui réputées 'moins stables'.

Changement climatique.
Les effets du changement du climat se traduisent notamment par des phénomènes comme la désertification, la raréfaction de l'eau potable et des surfaces arables et les inondations telles qu'en Birmanie et à la Nouvelle-Orléans. En 1999 déjà, Programme des Nations Unies pour le developpement (PNUD) signalait que les bassins du Nil et du Niger risquaient de devenir les détonateurs de conflits. Déjà à plusieurs reprises, le Secrétaire général des Nations Unies Ban Ki-Moon a appelé les Etats membres à mettre tout en oeuvre pour que

l'interdépendance des pays et des régions en ce qui concerne leur approvisionnement en eau devienne une source de collaboration et non de conflit.

Explosion démographique.
La récente flambée des prix des denrées alimentaires est une des conséquences directes de l'explosion démographique mondiale. Il y a peu, l'ONU identifiait encore 33 zones de conflit potentiel par suite de la hausse des prix des denrées alimentaires.

Urbanisation.
Les forts courants migratoires et l'urbanisation croissante comptent parmi les principaux bouleversements sociaux. D'ici à 2035, 60% de la population mondiale se concentrera dans des zones urbaines, s'entassant souvent dans des bidonvilles. Le maintien de l'ordre dans un nombre de ces quartiers dépassera les autorités locales.

Effets sociologiques de la mondialisation.
Des phénomènes tels que la migration et l'urbanisation drainent de fortes concentrations d'hommes et de femmes de différentes origines, cultures, convictions et religions vers des régions urbanisées. Cette interaction peut souvent favoriser une plus grande compréhension mutuelle, elle peut aussi accentuer un sentiment de 'nous contre eux'.

Réponse de la société internationale. S'il est une seule leçon à retenir du passé, c'est bien qu'il faut oser voir les nouvelles menaces en face et y réagir au moment et à l'endroit nécessaires. La réponse de la communauté internationale à ces nouveaux défis ne s'est pas faite attendre. C'est ainsi qu'au Sommet de Prague en 2002, l'OTAN a choisi de renforcer sa capacité de déploiement, y compris à l'extérieur de son territoire, en partenariat avec ses voisins. Par ailleurs, lors du 'Sommet Mondial' de 2005, l'ONU a défini la responsabilité de la communauté internationale de protéger les citoyens les plus vulnérables[2], partout dans le monde. Entre-temps le nombre de troupes engagées dans des opérations de maintien de la paix sous le mandat de l'ONU a allègrement dépassé le cap des 100.000.

La médiatisation croissante de conflits dramatiques a aiguisé l'appel éthique de la solidarité. En outre, les moyens de la technologie moderne ont, à tort, nourri l'idée qu'une force de paix internationale pouvait intervenir sans même devoir s'exposer à un risque sur le plan humain. Ces deux phénomènes ont conduit au paradoxe suivant : à mesure qu'un conflit devient dramatique, la demande d'une intervention internationale se fait pressante, alors que la volonté de contribuer soi-même à une force d'intervention s'amenuise. Il s'ensuit une distorsion entre l'offre et la demande de forces pour des missions internationales.

De nombreux états, dont la Belgique, ont bien compris la nécessité d'intensifier la collaboration interétatique (entre autres le 'pooling') pour

[2] *Ladite 'Reponsibility to protect'.*

répondre de manière adéquate à cette demande accrue. En regroupant les acquisitions de matériel militaire il est possible de rationaliser les investissements. De la même façon, le risque couru sur le plan humain doit lui aussi être partagé de manière équitable. L'opinion publique des pays qui assument pleinement leur responsabilité, ne peut admettre que certaines nations se limitent à des opérations moins risquées. Ce manque de solidarité sape les fondements patiemment établis du principe de la 'responsabilité de protéger' de la communauté internationale.

Au niveau national. 'Une injustice commise quelque part est une menace pour la justice dans le monde entier'[3]. La limite entre la sécurité intérieure et extérieure ne cesse de s'estomper. Tant que la paix ne sera pas établie dans le monde entier, nous ne pourrons pas vivre entièrement en sécurité en Belgique. La paix est l'instant où il ne reste plus aucune guerre ni aucun conflit nulle part dans le monde. C'est pourquoi contribuer à des opérations internationales de maintien de la paix relève non seulement d'un devoir moral envers le monde extérieur, mais est aussi une question d'intérêts bien compris.

Bien des menaces contre la sécurité de notre propre territoire, comme le terrorisme, ont leur source à l'étranger. Mais les attaques criminelles sur des infrastructures ICT vitales, comme celle dont le gouvernement belge a été la victime cette année encore, sont aussi perpétrées à partir de l'étranger.

Les conflits qui sévissent dans des régions lointaines ont des incidences multiples en Belgique. Je n'en veux pour exemples que les importants flux migratoires vers nos régions, générés par les conflits ou ce qui est convenu d'appeler les 'hot spots'. La garantie de notre approvisionnement énergétique et la sécurité alimentaire dépendent aussi fortement de la sécurité dans le monde.

Depuis des années la sécurité fait partie des principales priorités sociales. La sécurité chez nous, commence souvent à l'étranger. C'est pourquoi la Défense a toujours un rôle irremplaçable à jouer dans la société d'aujourd'hui et de demain, au profit du monde et de la Belgique. La Défense est un instrument incontournable dans la construction d'une société ouverte et néanmoins sûre.

Situation de la Défense

Accord du gouvernement. L'Accord du gouvernement stipule en ce qui concerne la Défense : « *Le Gouvernement souscrit entièrement à l'ambition de développer une politique étrangère européenne complète et cohérente, en ce compris une politique de sécurité et de développement. L'Union doit accorder une attention prioritaire à la situation dans les Balkans, devenir un acteur privilégié au Moyen-Orient, s'employer à établir*

[3] *Martin Luther King Jr., Letter from Birmingham Jail, 16 avril 1963.*

une relation équilibrée avec les Etats-Unis et oeuvrer au renforcement du multilatéralisme. Le Gouvernement contribuera au développement de la capacité de défense européenne, mobilisable tant dans le cadre de l'Union européenne que dans celui de l'OTAN, entre autres en octroyant un rôle plus large à l'Eurocorps. Il respectera ses engagements envers l'OTAN.
Sur le terrain également, le Gouvernement veut assumer sa responsabilité. En tant que membre fondateur des Nations unies, la Belgique attache la plus grande importance au strict respect de la Charte et continuera à inscrire son action en matière de paix et de sécurité internationale dans le cadre des mécanismes de sécurité collective. Dans le cadre du Plan Stratégique révisé, le Gouvernement poursuivra la réforme de l'armée en vue de la rendre plus efficace encore, mieux équipée et plus opérationnelle. Ainsi plus de moyens seront consacrés aux opérations. Il se penchera sur la structure et les coûts du personnel, exécutera la carrière mixte et investira davantage dans l'équipement et l'entraînement des militaires. Notre armée devra être en mesure d'assumer, suivant un tour de rôle, le rôle de leader au sein d'un EU Battle group. »

Défis. A l'époque de la Guerre Froide, l'utilité et les moyens budgétaires de la Défense n'étaient guère remis en cause. Après la chute du Mur un débat de société s'est ouvert sur le rôle de la Défense et l'importance des fameux 'dividendes de la paix'. Les moyens précédemment attribués à la Défense, ont depuis– à juste titre – pu être investis dans des projets civils. Or, depuis la chute du Mur, les Forces armées ont vu augmenter le nombre des opérations internationales dans lesquelles elles étaient activement engagées. En somme, au moment où la participation effective aux opérations s'accroît, le budget de la Défense belge décroît. La Défense a donc dû s'adapter à ces bouleversements géopolitiques. Les réformes nécessaires ont été rendues possibles aussi grâce à la motivation et au dévouement de son personnel.

Néanmoins de nombreux défis n'ont pas encore trouvé de réponse définitive. D'aucuns évoquent même un certain sentiment d'urgence, ou 'sense of urgency'. En effet, les dépenses en personnel représentent aujourd'hui encore plus de 60% du budget de la Défense. A politique inchangée, la marge d'investissement pour l'achat de nouveaux matériels est inexistante. Et la structure de la pyramide des âges n'est pas adaptée à une armée opérationnelle.

Vision politique

La vision qui sous-tend cette Note d'Orientation politique découle de l'analyse de la situation actuelle et à long terme de la sécurité, sur le plan national et mondial, ainsi que des constatations relatives à la situation de la Défense. Les mesures politiques présentées dans cette Note d'Orientation politique, couvrent la législature 2008 – 2011. Cette Note d'Orientation politique veut aussi préparer l'avenir au delà de 2011 sans l'hypothéquer.

Tâches fondamentales : les opérations de paix et de sécurité. D'une part, en Belgique tout comme dans la communauté internationale, la demande se fait plus pressante pour que nous prenions nos responsabilités et accroissions notre participation aux opérations internationales. D'autre part, les marges budgétaires de la Défense sont inexistantes. Faisant intégralement partie de la société, la Défense doit par conséquent prendre sa part des efforts budgétaires en vue d'assainir les finances publiques fédérales. Toutefois, un seul domaine ne pourra pas faire l'objet de compromis : la sécurité du personnel. Reste à savoir comment concilier une participation accrue aux opérations avec une marge budgétaire restreinte?

La Défense doit se concentrer sur ses tâches fondamentales. Par ailleurs, il ressort clairement de l'analyse de la situation sécuritaire ci-dessus que sur le plan national et international, la priorité doit être accordée à une capacité de déploiement de nos forces armées dans le cadre d'une participation efficace et effective à des opérations décidées par le Conseil des ministres. L'Accord du gouvernement précise clairement : " Ainsi plus de moyens seront consacrés aux opérations." C'est ici que réside la véritable plus-value de la Défense à la société.

Collaboration interdépartementale. L'Accord du gouvernement stipule encore : « Des instruments militaires seuls ne suffisent pas à assurer une paix durable. C'est pourquoi un nombre croissant d'instruments civils sont engagés. A cette fin le Gouvernement continue à développer la capacité nécessaire. Nous ne voulons pas uniquement jouer un rôle curatif. Plus que jamais, on doit travailler préventivement. Pour cette raison, le Gouvernement plaide pour la revitalisation et le respect du Traité de non-prolifération; il oeuvrera en faveur d'initiatives internationales pour un désarmement plus poussé et pour l'interdiction de systèmes d'armes à portée indiscriminée et/ou qui, de manière disproportionnée, provoquent nombre de victimes civiles. Il accordera davantage d'attention à la sécurité humaine, à la problématique des enfants-soldats et aux violences sexuelles faites aux femmes dans le cadre de conflits armés. »

Pour faire face à de nouvelles menaces, un consensus se dégage progressivement dans les milieux militaires, politiques et diplomatiques autour du concept de « l'approche compréhensive » (comprehensive approach), ou de « l'approche globale ». Dans cette optique, la Défense constitue un des piliers de la politique étrangère et de sécurité bi- et multilatérale de la Belgique. Pour réussir cette politique, il est essentiel de développer une collaboration interdépartementale non seulement entre la Défense, les Affaires étrangères et la Coopération au Développement mais aussi avec les départements de l'Intérieur et de la Justice. Le temps de la diplomatie et l'action parallèle est définitivement révolu, faisant place à une approche 3D-LO, 'Diplomacy, Defence, Development, Law and Order', dont chaque pilier est sur le terrain indissociablement lié aux autres. Ainsi, la condition pour obtenir la collaboration de la population locale est de gagner sa confiance en participant, par exemple, à la construction

de la communauté ou en assurant sa sécurité. Le succès final d'une intervention internationale ne se mesure pas en termes de 'victoires' militaires, mais s'évalue à l'aune du progrès social et de la reconstruction. Les écoles ont-elles rouvert leurs portes? L'ordre et la stabilité sont-ils rétablis? Les conditions de vie se sont-elles améliorées?

Objectivité et transparence. Les impôts que paient les citoyens méritent d'être utilisés avec objectivité et efficacité. Grâce à un management moderne, la Défense entend optimaliser ses actions avec les moyens disponibles. Outre les audits internes qui seront planifiés afin d'éviter la fraude au maximum, le Ministère de la Défense, dernier département à porter le nom de 'Ministère', se transformera en un Service Public Fédéral (SPF).

Valoriser sa mission pour valoriser son image. Une exécution efficace de missions d'une haute relevance sociale ou porteuses de plus-value pour la société, suscitera le respect dans la population. L'armée belge doit retrouver une place dans les cœurs – ou au moins dans la tête – de tous les citoyens. Mettre en évidence la plus-value que représente la Défense favorise l'image positive du personnel et son estime de soi.

D'une vision à la réalité. Les décisions politiques et leur mise en oeuvre au cours des premiers mois de cette législature révèlent la ferme volonté de joindre l'acte à la parole et de montrer réellement sa solidarité. Le 1 février 2008 le gouvernement a notamment décidé de déployer des F-16 dans le Sud de l'Afghanistan et d'engager une 'Operational Mentoring and Liaison Team' chargée à la fin de cette année de l'instruction d'une unité afghane. Le 6 juin dernier, il a été décidé en Conseil des ministres que la Belgique prendra au second semestre de 2009 le commandement d'un Battle Group de l'Union européenne (EUBG) et fournira une participation substantielle à la Force de réaction de l'OTAN (NRF). Ces mesures doivent permettre à la Belgique de redevenir un partenaire fiable pour l'UE, l'OTAN, l'ONU, ainsi que pour le citoyen.

Dialogue. Le succès d'un projet est conditionné par l'appui de toutes les personnes concernées. La collaboration et le dialogue sont les deux éléments clés de cette politique. La collaboration et le dialogue avec le personnel et leurs représentants, la direction de l'armée, les autres départements, les institutions démocratiques et tous les autres acteurs mais surtout avec les citoyens de notre pays.

2. Missions

Instrument de la politique étrangère et de sécurité de la Belgique. La Défense entend contribuer à la mise en oeuvre de la politique étrangère et de sécurité du gouvernement. Nos intérêts nationaux, étroitement liés à ceux de nos partenaires, ne peuvent être garantis et développés que dans le cadre d'un environnement de sécurité et de stabilité internationales. La Défense est un instrument militaire et diplomatique, au service de la politique belge dans le domaine des affaires étrangères et de la sécurité, en appui des intérêts nationaux.

Pour maximiser les résultats collectifs, il est essentiel de mettre en place une collaboration interdépartementale et internationale. La Défense peut fournir un apport spécifique à cet égard par sa capacité d'engager une action armée dans un large éventail de conflits. Elle est un des partenaires possibles de 'l'approche globale intégrée' (comprehensive approach) du règlement des conflits. S'inscrivant dans cette approche, tantôt l'appareil militaire devra recevoir l'appui d'autres partenaires, tantôt il jouera lui-même un rôle de soutien.

La Belgique entend apporter une contribution solidaire à la sécurité commune et à la paix dans le monde. La Défense se veut un partenaire fiable et solidaire dans le cadre d'une approche multilatérale des problèmes mondiaux. La nécessité de développer une stratégie de collaboration internationale pour défendre les intérêts individuels et collectifs est évidente. Qu'il s'agisse de la planification, de la préparation, ou de l'exécution d'une opération, la communauté internationale attend un effort équitable et solidaire de notre pays, a fortiori lorsqu'il s'agit de certains aspects plus contraignants et de missions périlleuses dans le cadre de la défense collective et la gestion de crise.

La Défense entend se consacrer à la 'sécurité humaine' (human security). L'Etat et la société belge attendent de leur armée qu'elle contribue de manière significative aux efforts pour assurer la sécurité des personnes dans le monde entier. La notion de sécurité humaine indique que la communauté internationale a pris conscience de la nécessité de protéger non seulement les états mais aussi les hommes contre un large éventail de menaces[4]. Le bien-être de l'individu est devenu le point de référence. Précédemment considérée comme relevant de la souveraineté des différents états nations, la protection d'un peuple et de l'individu relève désormais davantage de la compétence de la communauté internationale.

La Défense participera aussi au renforcement de l'état de droit et à la diffusion des droits de l'Homme et du droit international humanitaire.

[4] La paix dans le monde ne peut être réalisée que si la vie quotidienne (alimentation, logement, emploi, santé et autres) des gens est sûre. Un rapport de l'UNDP fait le constat que la sécurité des gens repose sur deux éléments de base : 'freedom from fear' (l'absence de guerre et de violence) et 'freedom from want' (l'absence de maladie et de famine). Le rapport mentionne concrètement sept catégories de sécurité personnelle et des menaces de celles-ci : la sécurité économique, alimentaire, sanitaire, écologique, personnelle, sociale et politique.

Missions. Les missions de la Défense s'articulent autour de trois grands thèmes :

- conformément à nos engagements internationaux et avec nos alliés, décourager, voire contenir, toute atteinte à nos intérêts vitaux/essentiels et nos valeurs démocratiques communes :
  - la défense collective[5];
- soucieux de défendre les valeurs démocratiques et universelles et d'adoucir la souffrance des populations (human security), contribuer à la stabilité internationale en s'inscrivant dans les processus de décision nationaux et internationaux. Ceci en favorisant une gestion efficace de toutes les phases[6] d'une crise potentielle ou déclarée, en parfaite solidarité avec nos partenaires internationaux :
  - la diplomatie de défense[7];
  - les opérations militaires de prévention de crises, de maintien et de rétablissement de la paix, en réponse aux crises régionales (peacekeeping[8] & peace-enforcement[9] operations);
  - l'aide humanitaire (disaster relief, refugee aid, humanitarian relief);
- proche et au service du citoyen, contribuer à la sécurité nationale (homeland security[10]) et à l'aide d'urgence aux populations, au sein d'une étroite collaboration interdépartementale, civilo-militaire et internationale :
  - l'évacuation de ressortissants (Non Combatant Evacuation Operation - NEO);
  - l'assistance militaire à la Nation en cas de catastrophes naturelles ou humaines;
  - la participation à notre sécurité intérieure et à la lutte contre le terrorisme, contre la prolifération des armes de destruction massive ou des armes à effet massif[11] et contre le crime organisé;
  - la protection des approches maritimes.

[5] Au titre de l'Art V du traité de Bruxelles (UEO) et de l'Art 5 du traité de Washington (OTAN).
[6] Incluant les 3 étapes : *Prévenir, Résoudre et Reconstruire.*
[7] Assistance militaire aux armées étrangères, participation aux mesures de confiance et de sécurité, déploiement d'observateurs et équipes de contrôle,...
[8] Charte de l'ONU, chapitre VI.
[9] Charte de l'ONU, chapitre VII.
[10] Sécurité nationale interne et externe.
[11] Weapons of Mass Destruction, Weapons of Mass Effect (WMD/WME).

3. Niveau d'ambition au plan qualitatif

Définition du niveau d'ambition. Le niveau d'ambition de la Défense détermine avec le plus de précision possible le type et le volume maximal de forces déployables, le type d'opérations auxquelles on souhaite prendre part ainsi que la durée et la fréquence des participations. En somme, le niveau d'ambition sert de prémisse à l'élaboration de la structure de la Défense. Il permet d'opérer une sélection claire parmi les capacités et donc d'orienter notamment la recherche, le développement et les investissements. Il comprend à la fois un volet qualitatif et un volet quantitatif étroitement liés aux moyens budgétaires. Le niveau d'ambition quantitatif sera développé dans le chapitre 5, après le chapitre consacré aux moyens budgétaires.

La Défense veut pouvoir engager ses capacités[12] à tout moment pour réaliser les objectifs de la politique de sécurité et de défense du gouvernement. A cette fin, elle met en œuvre ses capacités pour les missions prévues, conformément aux ambitions exposées ci-dessous.

Notre ambition européenne. Partisan convaincu d'une intégration poussée de la Défense européenne, le Gouvernement entend s'engager pleinement dans la réalisation d'un niveau d'ambition militaire européen, associé à la politique européenne commune de sécurité et de défense, auquel le Traité de Lisbonne a donné un nouvel élan. La Défense collaborera activement à la construction d'une Europe de Défense forte et entend renforcer simultanément la collaboration au sein de l'OTAN. Cela signifie aussi que la Belgique veut faire partie de la Coopération Structurée Permanente de l'Union Européenne[13].

La Défense y contribuera de différentes manières. S'agissant des capacités dont les coûts élevés, liés au développement, à l'acquisition et au recrutement ne peuvent être supportés par des états individuels, la Défense est partisan d'une intégration poussée (parmi ces capacités on relève le transport aérien stratégique, la capacité aérienne tactique et les applications dans l'espace). Par ailleurs, dans un souci d'efficacité et de rationalisation des coûts, la Défense cherchera des opportunités de collaboration avec des pays partenaires, notamment dans le domaine de l'instruction, l'entraînement et les facilités logistiques. Idéalement, ces synergies pourraient s'inscrire dans un cadre européen mais dans une première phase, pourraient aussi se développer sur une base bi- ou multilatérale.

En outre, la Défense entend créer et maintenir elle-même un certain nombre de capacités opérationnelles qui seront alors proposées, en

[12] La notion de 'capacité' ne recouvre pas seulement l'équipement mais aussi les aspects humains, matériels et immatériels nécessaires pour pouvoir engager ces moyens de manière efficace et efficiente (dans le but d'obtenir un effet opérationnel). Cela correspond au terme anglais 'capability'.

[13] Prévue dans un protocole annexé au Traité de Lisbonne.

totalité ou en partie, dans le cadre d'opérations de soutien de la paix et de gestion de crises tant de l'UE que de l'OTAN.

La présidence de l'Union Européenne, que la Belgique assumera en 2010, offre des opportunités de faire encore progresser la défense européenne.

Notre responsabilité envers l'OTAN et ses états membres. Le partenariat transatlantique reste une priorité stratégique pour la Belgique. Le Gouvernement confirme ses engagements envers l'OTAN et oeuvrera en faveur du renforcement du pilier européen au sein de l'Alliance. La Défense veillera aussi à ce que les ambitions de l'UE dans le cadre de sa politique de sécurité et de défense restent compatibles avec les objectifs de l'OTAN et s'attachera à développer une collaboration efficace entre ces deux organisations. Elle appuie la transformation qui s'opère au sein de l'OTAN afin que l'organisation puisse réagir aux nouveaux défis avec la flexibilité requise, dans un monde en constante évolution.

La Défense accordera une attention soutenue aux questions suivantes :

- la Défense participera de manière équitable aux forces 'stand-by' de l'Alliance ;
- la Défense participera aussi aux opérations de soutien de la paix et de gestion de crise menées par l'Alliance, conformément au droit international ;
- la Défense, en cas de besoin, fournira une contribution significative et efficace à la défense collective dans le cadre de l'Alliance.

Un renforcement et un élargissement raisonnés des partenariats de l'Alliance contribuent à accroître la stabilité dans le monde et sont pour cette raison appuyés par la Belgique. Dans le cadre de ces partenariats, il est tout aussi nécessaire de renforcer et approfondir les relations bilatérales.

Le pilier européen au sein de l'Alliance fait partie intégrante de la réforme des structures politiques et militaires de l'OTAN. Pour sa part, l'Alliance s'est également engagée à renforcer ce pilier de manière à répondre aux attentes des Européens (par exemple la possibilité d'un engagement européen autonome) tout en contribuant à sa propre sécurité. La Belgique continue à souscrire au principe des forces stand-by de l'Alliance et s'emploiera à en maintenir la cohérence avec les Battle Groups de l'Union européenne.

Notre engagement vis-à-vis des Nations Unies. En tant qu'organisation multilatérale investie de la plus haute légitimité, les Nations Unies doivent continuer à jouer le rôle majeur dans les problèmes de sécurité internationaux. En principe, la participation belge à une intervention est

[14] Une contribution équitable signifie une contribution équilibrée par rapport aux 'risk, responsibility and burden sharing'.

conditionnée à un mandat du Conseil de Sécurité de l'ONU. La Belgique encourage les réformes au sein de l'ONU et plaide plus particulièrement en faveur du renforcement de la capacité de planification militaire en matière de maintien de la paix. Elle adhère loyalement au principe de 'Responsibility to Protect' et continuera à contribuer aux opérations de soutien de la paix menées sous l'égide de l'ONU. La Défense optera de préférence pour des contributions qui constituent une plus-value particulière pour les Nations Unies.

Dans la ligne de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité de l'ONU, la Défense soutient le principe d'une plus grande participation de personnel féminin dans les opérations de soutien de la paix. Elle réservera dès lors une attention spéciale aux demandes de personnel féminin pour les opérations de soutien de la paix de l'ONU. Dans l'exécution des missions qui lui sont imparties, la Défense s'attachera à contribuer à la sécurité des femmes et des fillettes dans les régions de conflit.

En outre, les Nations Unies offrent un cadre approprié pour s'attaquer à des problèmes de la communauté internationale tels que par exemple la piraterie, le crime organisé, en ce compris le trafic de drogue. Dans ce cadre, la Défense apportera aussi sa contribution.

Coordination et la transparence entre l'UE, l'OTAN et l'ONU. La Défense est partisane d'une meilleure coordination et d'une collaboration plus étroite entre l'UE, l'OTAN et l'ONU, trois organisations internationales qui ont leur propre vocation en matière de sécurité et défense. L'ONU offre une grande légitimité, elle s'appuie sur une longue expérience des opérations de la paix et fournit aux troupes un accès au monde entier. Dotée d'une structure de commandement intégrée, l'OTAN reste la première source de protection pour la sécurité globale de la zone euro-atlantique. L'UE, quant à elle, se forge une sérieuse réputation dans le domaine des interventions civilo-militaires. Le lieu et la nature de chaque crise indiquent généralement quelle organisation est le mieux à même d'intervenir, mais dans le cas d'une intervention complémentaire, il importe que les trois organisations harmonisent le plus possible leur action.

Convaincue que la transparence est de règle, la Défense a déjà appelé ses partenaires européens à communiquer en toute ouverture, tant à propos des actions bilatérales que multilatérales, dans des zones de conflit, en vue de rationaliser les efforts. Le Traité de Lisbonne apporte aussi sa pierre à cette entreprise, en tant que premier traité européen dans l'histoire de l'OTAN. Berlin Plus constitue une base solide pour développer les relations entre l'UE et l'OTAN, mais il convient de rechercher par ailleurs une solution adaptée aux problèmes de coordination qui excèdent le cadre du traité.

Notre responsabilité vis-à-vis des ressortissants à l'étranger. La Défense veut être prête à participer à une opération d'évacuation limitée dans le temps et dans l'espace, partout dans le monde, au profit des

ressortissants belges, d'autres ressortissants de l'Union Européenne et, éventuellement, de ressortissants d'autres pays, conformément au droit international.

Appui à la Nation, à la population et aux autorités belges. Dans le cadre d'une approche interdépartementale et dans les domaines où la nécessité se fait sentir, la Défense mettra ses capacités à la disposition de la Nation, de la population et des autorités. La société belge est en droit d'attendre de la Défense qu'elle mette à disposition les moyens complémentaires nécessaires en hommes et en matériel dans les cas où les moyens civils sont insuffisantes ou pour sauver des vies.

Aide humanitaire. La Défense est en mesure de fournir une aide humanitaire à très court terme ainsi qu'un appui à des tâches civiles. Elle peut engager ses moyens tant dans le cadre d'une initiative nationale et interdépartementale, telle que B-FAST, que d'une action internationale.

Protection du territoire national et de la population. Dans le contexte actuel, le risque d'une attaque armée contre notre territoire ou le territoire d'un pays allié paraît réduit. Néanmoins, la Défense prendra ses responsabilités dans le cadre de la dissuasion et de la défense collective du territoire (allié).

Notre responsabilité dans la prévention de conflits et la diplomatie de défense. La Défense veut s'investir, dans un contexte bilatéral ou multilatéral, dans la prévention des conflits et le respect du droit, domaine dans lequel elle entend jouer un rôle d'initiateur. La diplomatie de défense fait partie des missions de la Défense. La collaboration technico-militaire avec des pays africains s'inscrivent dans le cadre de cette ambition. Tout cela requiert un large réseau bilatéral et multilatéral et une étroite collaboration avec les représentants belges à l'étranger. Les attachés de Défense jouent un rôle important dans ce réseau. L'implantation de postes ainsi que l'efficacité et l'opérationnalité des attachés seront évalués à court terme. L'utilité sera ici un critère d'appréciation. Dès à présent, la suppression d'un certain nombre de postes est fixée.

4. Réalité budgétaire

Défi. La Défense est confrontée à un grand défi: sur le plan budgétaire, la répartition des moyens entre les grands domaines de dépenses traditionnels – Personnel, Fonctionnement, Investissements – est déséquilibrée et doit être corrigée rapidement, efficacement et de façon structurelle. Sans modifier la répartition, il ne sera pas possible, par exemple, de procéder aux nouveaux investissements qui s'imposent. Ces investissements sont toutefois absolument nécessaires pour permettre l'engagement du personnel en opérations avec une sécurité maximale. Sans changer la répartition, notre niveau d'ambition sur le plan quantitatif s'en trouvera également menacé. L'utilisation des moyens de fonctionnement a déjà été optimisée dans une large mesure mais la recherche d'une efficience maximale reste une nécessité permanente dans le but de garder le niveau de ces dépenses à un maximum de 25 %. Il existe par ailleurs de nouveaux besoins qui doivent être intégrés. En outre, les dépenses de personnel doivent être mises sous contrôle.

Evolution du budget de la Défense de 2000 à 2007. Le Plan Stratégique 2000-2015[15] fixait les moyens attribués à la Défense à 100 milliards de FB et prévoyait que ce montant serait maintenu en termes réels pendant la période concernée mais c'est l'inverse qui s'est produit. Une enveloppe budgétaire supplémentaire (quatre fois 1,6 milliards de FB) avait également été prévue pour le financement d'une opération de rajeunissement du personnel, mais en fin de compte, celle-ci n'a jamais été allouée.

En décembre 2003, les objectifs du Plan Stratégique ont été révisés dans le 'Plan Directeur de la Défense', et ce dans le contexte d'un cadre budgétaire actualisé. Ce cadre se basait sur le montant prévu dans l'adaptation budgétaire de 2003. Pendant la période se terminant en 2015, ce montant aurait dû connaître, outre l'indexation annuelle, une croissance réelle de trois fois 0,5%.

Depuis 2000, le budget de la Défense a toutefois été systématiquement réduit à chaque conclave budgétaire par des coupures dites 'non récurrentes'. Le graphique ci-dessous (Fig. 1) reflète l'impact des réductions sur les moyens attribués à la Défense. Lors de l'introduction de tous les dossiers importants d'investissements, les tableaux de faisabilité financière de la Défense, qui ont été approuvés par toutes les autorités de contrôle dont l'Inspection des Finances, ont toujours tenu compte de l'évolution budgétaire actualisée. Mais comme des coupures 'non récurrentes' sont devenues récurrentes et que, année après année, des nouvelles coupures budgétaires ont été imposées, les hypothèses de faisabilité financière qui avaient été acceptées par les autorités de contrôle, n'ont pas été transformées en budgets effectivement accordés.

[15] *Le plan stratégique pour la modernisation de l'armée belge 2000-2015. Propositions concrètes pour passer au XXIème siècle, 12 mai 2000, département défense.*

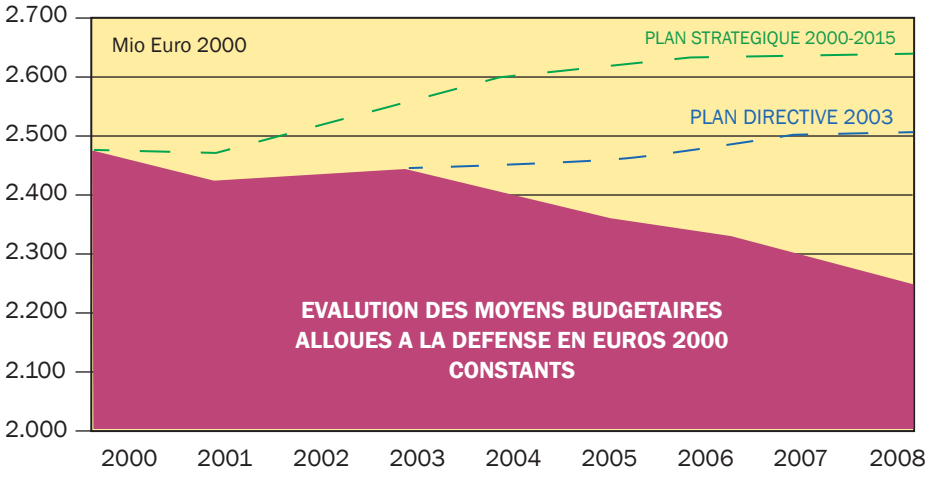

Fig. 1 : Evolution des moyens budgétaires alloués à la Défense en euros 2000 constante (sans les recettes de la vente de matériels et infrastructures excédentaires)

Budget 2008. Lors du conclave budgétaire, l'enveloppe budgétaire allouée à la Défense a été fixée à 2.773 millions d'euros, en ce compris 115 millions d'euros pour les crédits variables. En outre, il a été tenu compte d'une augmentation de 89,3 millions d'euros. Une évaluation sera effectuée pour les recettes réalisées sur les ventes, d'une part, et pour le rythme de livraison et de paiement des dossiers d'investissements en cours, d'autre part.

Comme les hypothèses de faisabilité financière sur lesquelles les dossiers d'investissements en cours étaient basés, n'ont finalement pas été transformées en budgets effectivement accordés, les moyens alloués ne suffisent pas pour respecter le calendrier de paiement préétabli. Là où c'était possible, les calendriers de paiement ont déjà été adaptés pour en réduire l'impact sur 2008.

Il a également été décidé pendant le conclave de diminuer les crédits pour les dépenses de personnel.

Mener à bien la totalité des mesures permettra d'équilibrer le budget 2008. Etant donné qu'il n'y a pas de marge libre, il n'existe aucune possibilité pour de nouveaux dossiers d'investissements : en 2008 le paiement sur la dette existante absorbe l'ensemble des crédits d'investissements. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des paiements sur la dette déjà existante pour la période 2004 - 2011.

Paiements sur la dette existante 2004-2011 en M€

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	post 2011
Rééquipement	171,8	221,1	210,0	178,1	331,8	395,3	271,5	189,6	1.006,9
Infra	84,2	60,8	59,7	57,0	51,5	27,6	10,4	1,3	
Totaux	256,0	281,9	269,7	235,1	383,3	422,9	281,9	190,9	1.006,9

La moyenne des paiements destinés aux investissements pour la période 2004-2007 s'élevait à 261 millions d'euros. Il ressort clairement du tableau que les paiements sur la dette existante sont très élevés, principalement en 2008 et 2009, à savoir respectivement 123 millions d'euros (ou 47%) pour 2008 et 162 millions d'euros (ou 62%) pour 2009 au-delà de la moyenne mentionnée.

Pour libérer les moyens nécessaires aux premiers paiements des programmes d'investissement planifiés et à planifier qui sont nécessaires pour poursuivre la transformation de la Défense, de nouvelles marges budgétaires doivent être créées à court terme.

Evolution du budget. 'You can't change history, let's build the future'. Pour construire l'avenir, il est nécessaire de contrôler toutes les dépenses prévues ainsi que les hypothèses sur lesquelles elles sont basées. Les objectifs globaux qui doivent permettre un engagement opérationnel accru de nos unités sont les suivants :

- la mise sous contrôle et la réduction des dépenses de personnel;
- le maintien des dépenses de fonctionnement au niveau actuel;
- l'augmentation du niveau des investissements;
- l'obtention de moyens budgétaires supplémentaires grâce au retrait d'emploi et à la vente de matériel (F16, chars léopard, hélicoptères A109, etc..) et d'infrastructures excédentaires;
- la poursuite de la rationalisation et de l'optimalisation de certaines capacités.

Le service vente de la Direction Générale Material Resources (DG MR) doit être sensiblement renforcé dans le but d'atteindre les objectifs de vente d'actifs excédentaires de la Défense.

Pour réaliser ces objectifs, la Défense dispose d'une enveloppe budgétaire. C'est à partir de la totalité des moyens que s'effectuent la détermination des moyens alloués à la Défense ainsi que la correction de ceux-ci. Le montant inscrit au budget initial 2008, à savoir 2.773 millions d'euros est accepté comme enveloppe de référence pour la Défense et lié à l'inflation.

En outre, les recettes découlant de la vente de biens mobiliers et immobiliers appartenant à son patrimoine sont attribués à la Défense en tant que recettes affectées. Ces moyens présentent naturellement un caractère temporaire et sont découplés de l'enveloppe de référence mentionnée plus haut. L'emploi de ces moyens s'effectue par le biais des crédits variables liés à ces recettes. C'est en concertation avec les services du Secrétaire d'Etat au Budget que sont déterminés le moment et le mode d'enregistrement de ceux-ci.

Suivant l'enveloppe de référence et les dépenses actuellement prévues, des moyens pour le paiement de nouveaux dossiers d'investissements ne seront disponibles qu'à partir de **2012**. Sans modifier la répartition des domaines de dépenses, il n'est donc pas possible de présenter un PIDS (Plan d'Investissements Défense et Sécurité) prévoyant des paiements pour les années 2008 à 2011. Dans le contexte budgétaire actuel, une augmentation de l'enveloppe de référence est considérée comme peu réaliste. En effet, on attend de la Défense qu'elle soit solidaire avec la société et soutienne les efforts réalisés pour faire face au vieillissement de la population. Des mesures supplémentaires s'imposent donc pour libérer plus de moyens et plus rapidement dans l'enveloppe de référence mentionnée plus haut.

Dépenses de personnel. Comme nous l'avons déjà indiqué, une première catégorie de mesures vise le domaine du personnel. Une évolution accélérée vers un effectif du personnel de 37.725 unités pour la fin 2011 est l'objectif qui doit assurer une répartition plus saine des moyens budgétaires dans les différents domaines de dépenses.

La problématique relative à la composition actuelle du personnel ainsi que les mesures destinées à diminuer de manière efficace, rapide et structurelle les dépenses de personnel sont abordées au chapitre 8 de la présente Note d'Orientation politique.

Dépenses de fonctionnement. Le département a déjà fourni des efforts importants dans ce domaine. Le niveau des dépenses de fonctionnement a été ramené à 25% des moyens alloués. Pour maintenir ce niveau de dépenses, compte tenu de l'évolution des produits (notamment, les sources d'énergie et les nouveaux systèmes d'armes), il sera nécessaire de poursuivre les efforts de rationalisation notamment au niveau des capacités. L'utilisation des moyens devra être rationalisée pour maintenir le niveau d'entraînement, sans abaisser celui-ci par rapport au niveau actuel. Il faudra rechercher en outre une utilisation optimale de nos infrastructures et équipements. Dans le domaine des 'material resources', il faudra procéder à un retrait d'emploi accéléré ainsi qu'à la vente d'infrastructures et de matériels excédentaires. La vente de ces biens mobiliers et immobiliers fournira une marge de manœuvre pour les investissements.

Investissements. L'une des premières exigences pour engager du personnel en opérations en toute sécurité est de veiller à ce que les unités disposent d'un équipement et de systèmes d'armes corrects, adaptés aux spécificités de l'engagement.

Les investissements en matériel sont caractérisés par un étalement des paiements sur plusieurs années. Pour pouvoir financer un PIDS, il faut avoir des garanties pour l'ensemble du calendrier des paiements lié au plan. Et ceci n'est possible que grâce à une projection sur plusieurs

années retraçant l'évolution de l'enveloppe budgétaire, basée sur les principes soutenus par l'ensemble du gouvernement.

Les moyens alloués aux investissements sont destinés, d'une part, à respecter les engagements de la Défense – paiements sur la dette existante – découlant des contrats conclus. D'autre part, ils doivent permettre à montrer aux autorités de contrôle que les engagements résultant des contrats restant à conclure sont réalisables financièrement.

C'est sur base de la politique décrite ci-avant que sera établi un tableau pluriannuel relatif à la faisabilité financière qui comprendra, outre les moyens disponibles (enveloppe de référence et recettes provenant des ventes), les estimations de dépenses dans les différents domaines. La partie destinée à couvrir les paiements sur la dette existante et la partie 'marge libre' (paiements sur les nouveaux engagements) seront indiquées. C'est sur base de la marge libre ainsi dégagée qu'un PIDS sera soumis à l'approbation du Conseil des ministres.

Engagement. Outre les 3 domaines traditionnels -Personnel, Fonctionnement, Investissements- le coût total d'Engagement du personnel et des moyens de la Défense sera dorénavant toujours mentionné explicitement. Ceci permettra à la fois de mieux évaluer l'évolution des missions de base de la Défense et d'appliquer l'Accord du gouvernement qui précisait que des moyens plus importants devaient être alloués aux opérations. Compte tenu de l'engagement actuel en opérations, ces dépenses s'élèvent actuellement à 175 millions d'euros ou pratiquement 6,3 % des crédits prévus au budget initial pour 2008. Pour ce qui concerne les dépenses de personnel, ce montant tient compte des coûts salariaux ainsi que des allocations et indemnités. Quant au fonctionnement, la totalité des dépenses pour l'engagement du matériel concerné a été prise en compte. L'amortissement du matériel engagé n'a pas été repris. Dès qu'une méthode est retenue pour fixer le taux d'amortissement du matériel militaire, ce coût sera également inscrit dans ces dépenses.

5. Niveau d'ambition quantitatif

La traduction quantitative du niveau d'ambition de la Défense sert de base à l'élaboration de nos engagements dans le cadre de la planification de défense (ONU, OTAN, UE et nationale), à la planification opérationnelle et à la génération de forces, à court et à moyen terme.

Le niveau d'ambition constitue la référence pour :

- les objectifs et le plan d'investissements en matière de défense et sécurité;
- les objectifs de mise en condition et les plans d'entraînements 'tailored to the mission';
- le niveau et le type d'engagements opérationnels auxquels la Défense participera avec ses partenaires de l'UE et de l'OTAN.

La Défense pourra atteindre le niveau d'ambition grâce aux mesures suivantes :

- le contrôle des dépenses de personnel;
- la poursuite des efforts de rationalisation dans le domaine des dépenses de fonctionnement;
- la poursuite de la transformation des composantes en accordant une attention toute particulière à la transformation de la Composante Terre et de la Composante Médicale ;
- la libération de moyens supplémentaires pour l'engagement opérationnel;
- la réorganisation du domaine de l'appui;
- la poursuite de la rationalisation de la formation ;
- une radioscopie de l'état-major unique en vue d'un dégraissage et d'une transversalité transparente.

Participation aux opérations de soutien de la paix. La Défense continuera à participer aux efforts de la communauté internationale en vue du maintien de la paix en participant de manière permanente aux opérations de maintien de la paix afin de répondre à la demande persistante de peacekeepers. L'engagement moyen du personnel dans ce type d'opérations au cours des 5 dernières années s'est élevé à 890 personnes. Dans les années à venir, la Défense augmentera cet engagement de 35%, portant ainsi à 1200 le nombre moyen de personnes engagées de manière permanente. Cette augmentation sensible est déjà fixée pour l'année 2008. Cette année, 1238 personnes seront engagées de manière continue dans des opérations. Cet effort est réparti entre les composantes et peut être simultanément porté sur plusieurs zones d'opérations extérieures.

Participation aux opérations de gestion de crises. Il s'agit de contribuer aux initiatives de la communauté internationale visant à la gestion de crises émergentes: EUBGs, European Union Rapid Reaction Forces (RRF), NATO Response Force (NRF) et NATO High Readiness Forces (HRF). Ces contributions se feront en priorité dans le cadre de nos partenariats principaux: Eurocorps, High Readiness Forces Lille, European Participating Air Forces Expeditionary Air Wing (EEAW), Standing NRF Maritime Group (SNMG) et Standing NRF Mine Countermeasures Group (SNMCMG).

Les coûts liés à la mise en condition des moyens belges affectés aux EUBG et à la NRF seront couverts par les moyens budgétaires de la Défense. Le coût de l'engagement effectif de ces moyens sera par contre supporté grâce à des moyens supplémentaires.

La contribution aux EUBG provient principalement de la Composante Terre. Il n'est toutefois pas exclu que les autres composantes fournissent une contribution en appui d'un EUBG. Conformément à l'Accord du gouvernement, la Défense doit être en mesure d'assurer à tour de rôle la fonction de commandement d'un EUBG. Cette décision a été suivie d'effets immédiats car, sur proposition du Ministre de la Défense, le Conseil des ministres du 6 juin 2008 a décidé que la Belgique prendrait la direction d'un EUBG au cours du 2e semestre de 2009.

Défense collective. La Défense se tient prête à contribuer avec tous les moyens disponibles à la gestion de crises sécuritaires majeures mettant en péril les intérêts vitaux de la Nation. Uniquement dans ce cas, l'engagement simultané d'un maximum des capacités des composantes est envisageable. Cette éventualité n'est pas considérée comme 'dimensionnante'.

Opérations d'évacuation de non-combattants. La Défense se tient prête à intervenir avec au minimum un groupe de combat léger de la Composante Terre, appuyé par des éléments des autres composantes, pour des opérations d'évacuation de non-combattants, pour une durée limitée et avec un délai de réaction de quelques jours. Ce type d'opération peut être envisagé jusqu'à un certain niveau à titre national, sinon dans le cadre d'une coopération multinationale ad hoc.

Le niveau d'ambition quantitatif pour ces 4 types d'opérations sera détaillé plus loin au chapitre 9.

La Défense peut également fournir une aide à la Nation belge, aux instances publiques et aux citoyens, et participer à l'aide humanitaire, pratiquer la diplomatie de la défense et faire de la prévention des conflits, participer à la lutte contre le terrorisme, contre la prolifération des armes de destruction massive ainsi que contre la criminalité organisée. Elle utilisera à cet effet des moyens qui ne sont pas engagés ou prévus pour les opérations mentionnées plus haut. La Défense ne procèdera

pas à l'acquisition de moyens spécifiques pour ces interventions; cet engagement n'est donc pas quantifiable.

Aide à la Nation, à la population et aux autorités. La plupart du temps il s'agira plus particulièrement de moyens de télécommunication, sauvetage, déblaiement, logistique, transport de blessés, soins médicaux spécialisés, etc. La Défense assumera ses missions légales en soutien des autres instances publiques.

La Défense peut également être engagée au profit de tiers, dans le cadre des limites imposées par le législateur, pour des prestations d'intérêt public et des actions à caractère patriotique, culturel ou humanitaire. Les objectifs en la matière sont précisés dans la présente Note d'Orientation politique au chapitre 17.

La Défense peut également être appelée à intervenir dans des cas spécifiques pour des tâches pour lesquelles les autres départements ne disposent pas, ou pas en suffisance, de l'expertise et de moyens nécessaires. Dans ces cas, les moyens engagés peuvent être constitués de petits modules qui interviennent dans un rôle spécifique et propre à leur spécialité. Les détails de tels engagements sont réglés au préalable par des accords avec les instances publiques concernées. Un exemple à citer est celui des UAV (avions sans pilote) qui sont engagés pour la détection de la pollution en mer du Nord. Après des années de statu quo dans les négociations, un protocole d'accord a finalement été signé par le Premier Ministre et le Ministre de la Défense le 25 avril 2008.

La Défense met également en œuvre certaines installations fixes, au profit de la Nation. Il s'agit notamment, dans le domaine médical, du centre des grands brûlés dont la capacité doit être développée avec l'objectif de devenir un centre de référence Européen ou encore des caissons hyperbare et hypobare.

6. Investissements en matériel

Les réalités budgétaires ainsi que le niveau d'ambition quantitatif décrit plus haut exigent que soit effectué un screening minutieux des besoins exprimés. Les programmes qui seront lancés à partir de 2008 et qui sont considérés comme prioritaires sont les suivants :

- le remplacement des avions A-310;
- le programme BEST (Belgian Soldier Transformation), qui a pour but de moderniser la protection et l'efficacité du combattant grâce à l'introduction d'un système intégré individuel du soldat;
- l'acquisition de la tenue CBRN (Chemical, Bacteriological, Radiological, Nuclear);
- lever d'une tranche optionnelle de MPPV (MultiPurpose Protected Vehicle);
- l'acquisition de simulateurs de conduite AIV (Armoured Infantry Vehicle) et MPPV;
- l'acquisition de véhicules pour les 'Special Forces'.

Au plan international, les programmes prioritaires suivants sont prévus :

- participation au programme de communications par satellites ATHENA (Access on THeatre and European Nations for Allied forces);
- participation au programme d'observation par satellites MUSIS (Multinational Space-Based Imaging System);
- consolidation des frégates multifonctionnelles;
- remplacement des générateurs des navires MCM (Mine Counter Measures);
- continuité du programme F-16 dans le cadre du MNFP (Multi National Fighter Program).

Pour ce qui concerne le remplacement des Airbus : afin de pouvoir disposer des appareils aussi vite que possible, il sera opté dans un premier temps pour le « lease » d'appareils pour, dans une seconde phase, passer à l'acquisition. Le maintien des qualifications des équipages constitue un principe de départ.

Les programmes mentionnés ci-dessus seront repris prioritairement, compte tenu des possibilités budgétaires, dans un PIDS (Plan d'Investissements Défense et Sécurité) qui sera soumis au Conseil des ministres.

Outre ces programmes prioritaires, il reste de nombreux besoins à couvrir à moyen terme. Ces besoins seront analysés par les services d'Etat-major concernés et une proposition sera soumise en vue de leur réalisation. Les éléments importants de cette analyse seront les suivants :

- l'assurance d'un engagement opérationnel avec des équipements adaptés au zone des opérations;
- la sécurité et la protection du personnel lors d'engagement en opérations et l'entraînement approprié;
- l'interopérabilité.

Etant donne le manque évident d'interopérabilité, les tranches optionnelles de l'AIV DF 90 sont supprimées. Pour éviter des dommages et intérêts exorbitants, la tranche fixe en cours n'est pas arrêtée.

7. L'infrastructure

Pour la gestion et le fonctionnement de l'infrastructure, plusieurs principes de base ont été posés :

- la constitution de plus grands regroupements permettra une optimalisation et donc une réduction des frais généraux. La révision des procédures et la redistribution des moyens auront pour effet une responsabilisation au niveau local. Les efforts en vue de réduire les délais d'intervention seront poursuivis, ce qui entraînera une diminution des frais d'entretien;
- la vente de biens immobiliers sera activée en vue de dégager des moyens pour les travaux de rénovation nécessaires pour l'infrastructure restante;
- pour les infrastructures neuves et rénovées, des solutions seront recherchées en vue de réaliser des travaux durables et de rationaliser l'utilisation de l'énergie.

Un plan global d'infrastructure sera établi. Il tiendra compte d'une répartition géographique optimale des unités ainsi que des facteurs suivants :

- la démographie;
- le marché du travail et le taux d'emploi;
- le potentiel de recrutement;
- la mobilité et les déplacements entre le domicile et le lieu de travail;
- l'état de l'infrastructure existante;
- l'optimalisation de l'organisation par la transformation de l'appui;
- les avantages d'une rationalisation « joint » ;
- l'élimination de structures symétriques.

Avant l'entérinement de ce plan, un dialogue adéquat sera établi tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Défense.

Ceci n'empêche pas d'entreprendre à court terme les actions suivantes :

- l**e transfert immédiat aux comités d'achat concernés des sites ayant déjà fait l'objet d'un retrait d'emploi et mentionnés ci-dessous :**
  - la caserne de Gossoncourt;
  - le dépôt de munitions d'Ursel;
  - le champ de tir de Spa;
  - le dépôt MK 21/1 à Zonhoven;

- le dépôt MK 21/2 à Genk;
- le dépôt à Broechem Ranst;
- le quartier Hoogbuul à Olen;
- le dépôt MK 29/4 à Glabbeek;
- le quartier Wolfstee à Herentals;

➢ **les quartiers et domaines militaires ci-après, dont la fermeture avait été prévue dans les plans précédents et qui sont pratiquement vides, seront transférés le plus rapidement possible aux comités d'achat concernés :**

- le quartier Général Leman à Ans;
- le quartier Brasschaat Noord;
- l'ancien hôpital militaire de Bruges;
- le quartier Moorslede à Leopoldsburg;
- le dépôt MK 22/5 à Vissenaken;

➢ **a court terme, les fermetures ci-après sont prévues :**

- Le quartier Asiat à Vilvoorde;
- Le fort Brosius à Zwijndrecht;
- Le quartier Ambiorix à Tongres;
- Le quartier Knaepen à Zeebrugge.

8. Personnel et la formation

Gestion efficace du personnel.

Job à part entière et plein de défis. Dans les limites des moyens budgétaires prévus, la Défense doit pouvoir à nouveau offrir à son personnel un job à part entière et plein de défis. Cela n'est possible qu'en passant au crible la structure des fonctions (tableaux organiques) et leurs contenus et en prenant ensuite, là où il le faut, les mesures pour accroître la performance. Tout ceci en respectant la concertation syndicale. Une note reprenant les options stratégiques quant à la révision du statut du personnel sera présentée.

Recrutement et conservation. Comme toutes les organisations, la Défense aussi doit se préparer à un marché de l'emploi en mutation avec une offre en diminution et une rotation accrue du personnel. D'une part, les chiffres de recrutement indiquent qu'il existe un intérêt chez les jeunes pour la Défense. Pour susciter cet intérêt de façon durable, on envisage des campagnes de recrutement qui non seulement soient adaptées aux jeunes mais aussi qui aient lieu dans leur environnement de vie. A cet égard, l'information dans les écoles fera l'objet d'une plus grande attention. Les coûts des maisons de la Défense sont trop élevés et le concept manque d'efficience et d'efficacité. Le système des maisons de la Défense sera par conséquent supprimé. D'autre part, il est difficile d'attacher les recrues à notre organisation. C'est pourquoi des actions, ayant un résultat à brève échéance, seront prises afin de garder davantage de jeunes recrues. Ainsi, le processus de sélection et de recrutement, qui est axé en priorité sur les fonctions opérationnelles, sera radiographié et corrigé de façon à attirer plus de recrues ayant le profil recherché. La communication avec les candidats pendant le processus de sélection est primordiale à cet égard. Une fois recruté, le candidat militaire doit recevoir une courte formation de base, puis compléter sa formation professionnelle en unité, la satisfaction professionnelle immédiate étant importante.

Service militaire volontaire. Pour élargir la base de recrutement, un service militaire volontaire sera créé qui s'adressera par exemple aux jeunes ayant une trajectoire scolaire courte. On constate chaque jour que de nombreux candidats surqualifiés -par rapport aux fonctions qu'ils sollicitent- se présentent. Les candidats moins diplômés ne peuvent de ce fait se classer en ordre utile. Le service volontaire s'adresse donc à ceux qui sont peu qualifiés. La Défense leur offrira une formation de base adaptée avec une solde durant une période déterminée. Pendant cette période ils conservent leurs droits à la sécurité sociale comme le droit à l'allocation de chômage, aux allocations familiales et au revenu d'intégration sociale. A l'issue des quatre mois de solde, un traitement sera payé comme à chaque volontaire. A l'issue de la formation de base, le jeune pourra opter pour une prolongation durant laquelle il participera, moyennant salaire, à des exercices opérationnels ou sera occupé dans

des services d'appui. L'engagement sera évidemment fonction de la courte formation dont il a bénéficié. Après cela, il pourra commencer une carrière militaire dans une fonction opérationnelle. Ceci implique qu'il sera tenu compte dans le statut militaire du service militaire accompli. A côté de cela il pourra utiliser l'expérience acquise pour faire une carrière en dehors de la Défense. Pour la réalisation de cet objectif, la loi, non entrée en vigueur, du 11 avril 2003 instituant un service volontaire d'utilité collective, n'offre pas la solution adéquate. Dès lors, une autre initiative législative s'impose afin de permettre effectivement le service militaire volontaire.

Généraux. La Défense compte trop de généraux par rapport à la taille de l'armée. Pour corriger cette proportion, le nombre de généraux aura été réduit de 20 % au 1er janvier 2009. La procédure portant désignation du nouveau Chef de la Défense sera lancée. La nouveau Chef de la Défense assumera son mandat pour une période de 4 ans à partir du 1 janvier 2009.

Carrière mixte. En ce qui concerne la carrière du personnel militaire, il est opté pour une politique respectueuse des phases de la vie en permettant la carrière mixte. Cette carrière mixte offre au militaire la possibilité de trouver la stabilité après une période exigeante sur le plan physique, moral et familial. Dans le cadre de la carrière, la possibilité sera offerte de passer d'une fonction opérationnelle à une fonction d'appui, ou bien à un emploi en dehors de la Défense.

Pour le groupe du personnel visé, le passage vers d'autres services publics, toujours sur une base volontaire et dans le statut d'agent de l'État, sera rendu possible de façon permanente. Cette mesure sera appuyée par un accompagnement individualisé et intensif de la carrière tel que le conseil personnalisé qui part de la réalité sociale, de la situation domicile-lieu de travail et des possibilités offertes par les partenaires publics. Le plan de passage de personnel vers le SPF Justice est en cours d'exécution.

Outre la mobilité externe, on encouragera aussi, pour le groupe du personnel visé, le passage vers des employeurs privés ou vers une profession indépendante, également sur une base volontaire. A cet effet, le militaire obtiendra une prime de départ qui doit lui permettre de démarrer plus facilement sa nouvelle carrière. La nécessité de mesures sociales complémentaires sera examinée avec les organisations syndicales.

La mobilité interne, c'est à dire le passage du personnel militaire vers le personnel civil de la Défense, n'offre pas de réponse au problème budgétaire présent et n'est plus présupposé dans les effectifs prévus dans le concept de la carrière mixte, à savoir 10.000 fonctions civiles. Les militaires qui disposent des compétences requises pour les fonctions civiles vacantes sont évidemment pris en considération pour les occuper.

Outre ces mesures structurelles et permanentes, un régime de départ sera élaboré qui permettra au personnel du groupe-cible d'opter, là encore volontairement, pour la disponibilité avec maintien d'un certain pourcentage de salaire. A court terme, cela aura un effet positif sur les dépenses de personnel. Cette approche permettra d'atteindre l'objectif de personnel de 37.725 équivalents-temps plein en 2011 au lieu d'en 2015. La concertation syndicale sur cette mesure sera lancée immédiatement.

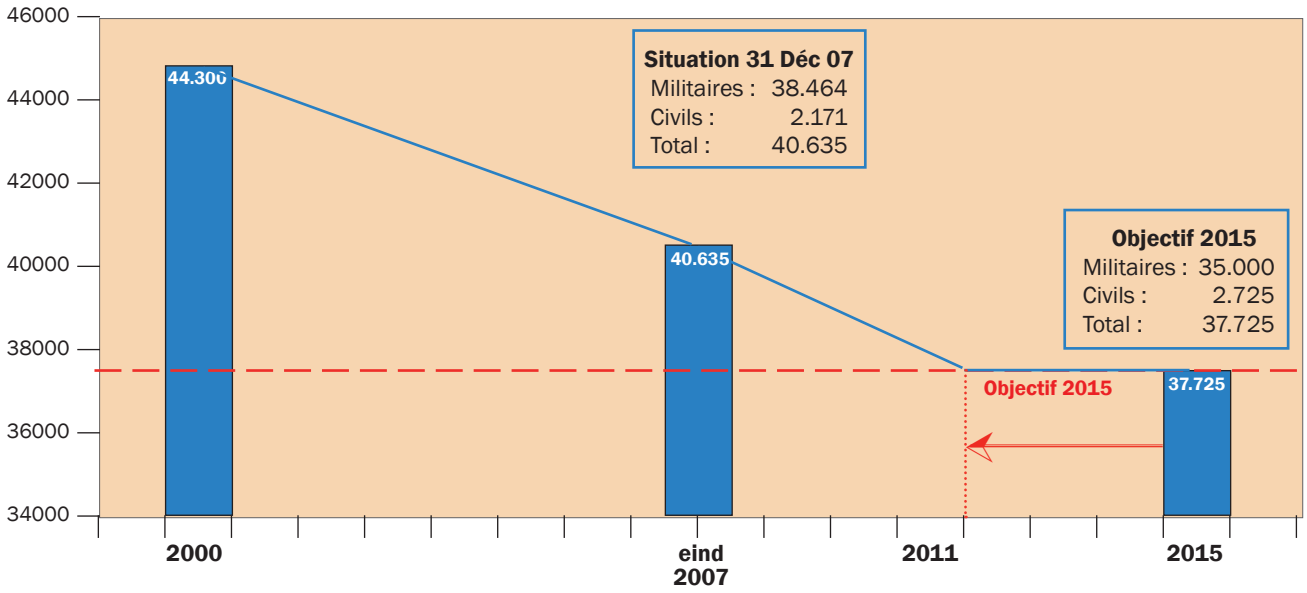

Fig. 2 : L'évolution des effectifs

Les points d'orientation et la répartition en 3 groupes cible mentionnés dans le concept de la carrière mixte sont superflus du fait d'une politique active de mobilité externe.

Tableaux de bord. Afin d'être en mesure de suivre et de maîtriser l'ensemble des dépenses de personnel à l'avenir, il convient d'établir des tableaux de bord qui visualisent les postes de coûts. Ces tableaux doivent appuyer une politique pluriannuelle dans le domaine des ressources humaines.

Indemnités et allocations. Les nouvelles initiatives dans le régime des indemnités et allocations seront axées principalement sur la rétribution de l'engagement opérationnel qui tiendra compte du fait qu'on n'est pas dans son milieu habituel, du manque de confort et du danger durant la mission. En outre, des éventuelles modifications seront confrontées aux tableaux de bord mentionnées ci-avant afin de pouvoir maîtriser les dépenses de personnel.

Personnel civil. Le statut du personnel civil, employé principalement dans des fonctions qui exigent une continuité ou une spécialisation, est celui de la fonction publique, y compris les cercles de développement.

Comme il est prévu entre autres par le droit international humanitaire et les traités concernant le statut des troupes étrangères, les civils peuvent être mandatés pour suivre les troupes. L'engagement de civils dans le cadre d'opérations militaires nécessite un cadre de référence unique, simplifié et rationnel. Cela comprend entre autres les aspects suivants : la préparation en vue de leur sécurité en opération les indemnités d'engagement en opérations, les mécanismes de paiement et le port d'armes, d'insignes et de pièces d'équipement de l'armée.

Réserve. La Belgique n'a actuellement plus besoin de maintenir une Réserve mobilisable de grande envergure. Le nouveau concept d'emploi de la Réserve est basé sur les règles de la gestion des compétences, le réserviste apportant sa collaboration à la Défense sur la base de ses compétences professionnelles. Le réserviste est utilisé au sein de la Défense sur la base de ses qualifications, aux endroits où ces qualifications ne seraient pas ou insuffisamment disponibles. Il accomplit des tâches temporaires et spécifiques et fait partie de la Réserve stratégique en cas de situation de crise. Le but est de renforcer les états-majors et les unités de façon momentanée et de combler les insuffisances en profitant des compétences professionnelles des réservistes, tant pour les tâches journalières que pour l'engagement dans quelque opération que se soit à l'étranger. Compte tenu de la nécessité de rajeunissement, on visera le recrutement direct par catégorie du personnel (avec recrutement sur diplôme), une formation de base abrégée et un alignement maximal sur le statut des militaires de carrière.

L'instrument des prestations volontaires d'encadrement ne peut plus être utilisé de manière inappropriée. Il servira seulement à remplir les fonctions où la perte de compétences spécifiques entrave le fonctionnement de l'organisation ou le bien-être du personnel. De plus, il faut que cette mesure d'exception se limite au court terme.

Normes et valeurs. La Défense attache de l'importance aux normes et aux valeurs. C'est pourquoi la Défense doit intervenir de façon énergique contre les individus parmi son personnel qui, de façon récurrente, enfreignent les normes et salissent ainsi la réputation du département dans son ensemble. Par conséquent le récidivisme en matière de drogues et de désertion[16] entraîneront le licenciement immédiat. Des actes de fraude seront sanctionnés sévèrement.

Diversité. La Défense mène une politique de la diversité. La diversité est une clef du succès. C'est pourquoi une attention particulière portera entre autres sur le recrutement d'allochtones et de femmes, deux groupes-cibles qui constituent une part croissante du marché du travail mais qui sont toujours sous-représentés dans le personnel pour le moment.

La Défense mettra en œuvre la loi du 12 janvier 2007 sur le 'gender-mainstreaming'. L'attention portera plus spécialement sur les indicateurs de genre pertinents au sein de la Défense.

[16] *Sans préjudice du licenciement après une absence illegale de 21 jours.*

Direction générale Human Resources. La structure de la Direction générale Human Resources (DG HR) doit être simplifiée et sera adaptée aux défis spécifiques auxquels la Défense se trouve confrontée dans le domaine du recrutement et de la rétention du personnel.

Formation. Pour tous les candidats, la formation est le premier contact qu'ils ont avec la Défense comme organisation. La rétention est particulièrement difficile chez les volontaires. Pour remédier à ce problème, il faut veiller à ce que le volontaire en formation soit au courant de son trajet de formation et éviter absolument les discontinuités dans les formations.

L'offre en matière de formations à la Défense est fort étendue. Notre organisation assure une formation professionnelle à une partie des sous-officiers et une formation académique à la plupart des officiers. La formation professionnelle militaire se subdivise en une formation militaire de base et une formation militaire spécialisée suivant la fonction attribuée (fantassin, technicien, etc.). En cours de carrière enfin, des formations continues sont prévues en fonction du grade et de la spécialité.

La spécificité du métier militaire oblige notre département à se charger lui-même en majeure partie de la formation professionnelle du personnel recruté. Une formation adéquate doit leur donner les aptitudes et les compétences militaires et morales nécessaires. Cela garantit d'une part la préparation et la bonne exécution des opérations et cela assure d'autre part une sécurité personnelle et collective optimale. En outre, dès le début de leur formation, ils sont rendus attentifs aux aspects moraux tels que les normes, les valeurs, les droits, les devoirs et le respect de la diversité et de la discipline.

Les exigences qui sont posées au personnel de la Défense sont toujours plus élevées : les facteurs relatifs à l'environnement dans lesquels les missions actuelles à l'étranger sont effectuées, sont plus complexes qu'au temps de la guerre froide, tout comme le caractère technologique du matériel et de l'équipement militaire se complexifie et se diversifie. Il est donc évident que le monde de la formation est confronté à un défi majeur : la Défense doit pouvoir offrir une multitude de formations de façon à ce que le personnel puisse être engagé rapidement, en nombre suffisant, avec le matériel adéquat et en ayant les aptitudes requises pour son utilisation.

Pour initier le candidat militaire aux principes et aptitudes militaires de base d'une manière rapide et efficace, une courte formation de base commune est prévue. Une formation professionnelle en unité inculquera les aptitudes militaires spécialisées. Le suivi des candidats sera assuré par l'évaluation des progrès à l'aide de la fixation d'objectifs intermédiaires. En plus des connaissances et des aptitudes, c'est aussi la condition physique qui sera mise à niveau durant cette période.

Par la diversité des systèmes d'armes et la dimension restreinte de la Défense belge, les formations spécialisées, tant celles données par la Direction générale de la Formation que celles données par les composantes, s'adressent à des groupes d'élèves de plus en plus réduits. Une radiographie de l'éventail de formations existant s'impose pour maintenir la formation à un niveau d'efficience et d'efficacité acceptable. On optera également pour des instructeurs polyvalents. De plus, il faudra, là où c'est possible, passer à des "formations mobiles" et trouver des synergies, tant au niveau national qu'international.

En même temps, la Défense doit chercher à ce que les formations aient également une valeur ajoutée intrinsèque pour le membre du personnel. C'est pourquoi il convient d'intensifier les initiatives en cours pour la reconnaissance des diplômes et certificats liés aux formations de la Défense.

Une formation de qualité et efficace est une garantie pour s'assurer des collaborateurs compétents et motivés et constitue donc un investissement dans l'avenir de notre organisation.

Politique de la Défense en matière du sport. La Défense continue à attacher beaucoup d'importance à une politique cohérente en matière de sport et de sport d'élite.

Les sportifs d'élite et les sportifs de haut niveau sont des ambassadeurs de la Défense. Ils occupent une fonction d'exemple vis-à-vis du personnel et ils contribuent à l'image de marque positive du département. En outre ils contribuent de façon importante au recrutement de personnel et à la promotion de la pratique d'un sport au sein du département. La Défense continuera à attacher de l'importance à la politique en matière du sport (d'élite) et l'optimisera là où c'est possible.

Risk sharing. Comme nous l'avons déjà dit, la Défense se fait un point d'honneur de remplir les engagements qu'elle a pris avec ses différents partenaires, de façon complète, fiable et solidaire. A cet effet, nous devons nous efforcer à avoir des unités très bien entraînées, équipées, protégées, projetables, et déployables. Elles disposeront, par ailleurs, de la «soutenabilité»[17] souhaitée. En règle générale, nos partenaires qualifient le niveau d'ambition défini comme acceptable. Toutefois la concrétisation de ce niveau d'ambition -par le biais d'une participation aux opérations- était, quant à elle, moins acceptable. Au cours des dernières années, la Défense s'est trop fortement concentrée sur la conduite d'opérations dans un environnement relativement sûr. Par conséquent il serra tenu compte pendant cette législature, dans le cadre de la solidarité avec nos partenaires de l'OTAN et de l'UE pour la réalisation de nos engagements internationaux, non seulement des principes du partage des responsabilités ('responsibitity sharing') et du partage des charges ('burden sharing'), mais également du principe du partage des risques ('risk sharing').

Engagement accru. En conformité avec l'Accord du gouvernement, nous allons consacrer plus de moyens aux opérations. Pour corroborer cet objectif, nous allons multiplier les efforts afin de pouvoir consacrer une plus importante partie du budget de fonctionnement aux opérations et à l'entraînement. Nous mettrons, par ailleurs, tout en œuvre pour déployer (éventuellement en plusieurs phases) en moyenne 1200 personnes sur une base annuelle pour des opérations de soutien de la paix. En d'autres termes, une augmentation de 35% par rapport aux cinq dernières années. Nous vous proposons un aperçu des opérations en cours pour 2008 à l'annexe A.

Eviter des 'mini-opérations'. Il faut à tout prix éviter la dispersion de nos efforts sur plusieurs zones d'opérations et sur plusieurs sites à l'intérieur d'une même zone d'opération. En effet, d'une part, cette dispersion de moyens est préjudiciable aux capacités d'appui (travail d'état-major, transport aérien, appui médical, communications,...) et, d'autre part, cette pratique réduit les possibilités d'une bonne 'visibilité 'des différentes contributions de la Belgique. Une concentration de nos efforts sur un nombre limité de zones opérationnelles renforcera non seulement l'efficacité de la participation belge mais permettra également de réduire les frais d'appui. En outre, la concentration de nos efforts sur le plan des opérations extérieures offrira plus d'opportunités à la Belgique de se voir confier le commandement d'une force internationale. N'oublions pas que la Défense peut compter sur les capacités humaines et matérielles indispensables à l'accomplissement de cette tâche.

[17] Soutenabilité: l'aptitude à poursuivre une opération pendant une période plus longue (sustainability).

Quartier général projetable. L'intégration permanente d'un quartier général projetable au sein de la Composante Terre, doté de la capacité de diriger un groupe opérationnel multidisciplinaire et multinational, pourrait représenter un atout supplémentaire. La possibilité de mise en œuvre de ce type de quartier général sur base des deux quartiers généraux des brigades existants sera étudiée. La possibilité que ce quartier général puisse, par ailleurs, se charger de la direction journalière des unités, ce qui permettrait de réduire la distance entre la structure de l'état-major et les unités, sera également étudiée.

Femmes, paix et sécurité. La Défense accordera une attention toute particulière à l'exécution de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies relative aux femmes, à la paix et à la sécurité. Cette résolution constitue un tournant dans la reconnaissance du rôle de la femme dans la consolidation de la paix. L'exécution de cette résolution représente une des questions prioritaires retenue par cette législature dans le cadre de la politique de genre à la Défense. La Défense s'appliquera à définir un plan d'action belge cohérent visant à exécuter la résolution. Par ailleurs, la Défense s'efforcera d'assurer une plus grande participation des femmes aux missions de paix. En concertation avec les ministres compétents, la présence plus équilibrée des femmes aux négociations de paix, aux représentations diplomatiques et aux autres organes décisionnels, constitue un point d'action prioritaire. Outre la concertation structurelle avec les femmes et les organisations de femmes locales auprès des missions de paix dans les zones conflictuelles, une attention particulière est accordée aux femmes et aux fillettes dans les programmes DDR (Demobilisation, Disarmement and Reintegration) collaboration civilo-militaire.

Collaboration civilo-militaire. La collaboration civilo-militaire (CIMIC) en opérations doit être affirmée et valorisée. Les moyens CIMIC doivent être augmentés. L'état- major de Défense fera une analyse des besoins CIMIC est fera des propositions d'accroissement le ceux-ci pour la mi-septembre 2008. Nos agents CIMIC évoluent sur le terrain, lient de bons contacts avec la population locale et facilitent grandement le travail des experts dans d'outres domaines. Le concept CIMIC doit s'intégrer dans l'approche 3D–LO.

Autorités judiciaires. La Défense va, dans le cadre des opérations, initier une concertation structurée avec la Police Fédérale '(service DJJM) et le Parquet Fédéral dans le but de garantir une bonne collaboration avec les autorités judiciaires.

Spécifications relatives au niveau d'ambition quantitatif. Le niveau quantitatif quant à l'engagement en opérations est détaillé comme suite :

- Composante Terre :
  - une brigade médiane autonome (3.000 à 4.000 hommes) pour

6 mois, sans relève;
- un Battle Group médian pour une durée indéterminée dans le cadre d'une PSO;
- un Battle Group léger (niveau bataillon) pour des missions NEO;
- des capacités à la demande de l'EUROCORPS ou pour la NRF/ EUBG;
- un module de commandement et de contrôle niveau brigade pour 1 an dans le cadre d'une PSO (non simultané avec la brigade médiane autonome).

➢ Composante Air :

- capacité aérienne tactique : 36 F-16 avions de combat sur 2 zones d'opération si nécessaire;
  - 30 F-16 pendant 4 mois, éventuellement sur 2 zones, dans un cadre OTAN (HRF);
  - 10 F-16 pour une PSO de l'EU pour minimum 1 an (pas simultanément avec l'engagement OTAN mentionné ci-dessus);
  - 6 F-16 pour NRF;

- capacité de transport :
  - 8 avions C-130 pour l'EU/OTAN/ONU;
  - 2 Airbus A-310 pour l'EU/OTAN/ONU.

Remarque : la composante aérienne doit être en mesure avec les moyens mentionnés d'appuyer des opérations d'une EUBG et d'une NEO.

➢ Composante Maritime :

- capacité de commandement et logistique : 1 navire pour une durée indéterminée;
- capacité d'escorte : 1 frégate dans un cadre EU/OTAN (9 mois);
- capacité de lutte contre les mines ;
  - 5 chasseurs de mines (durée limitée);
  - 2 chasseurs de mines (durée indéterminée).

Remarque : la composante marine doit être en mesure d'appuyer des opérations EUBG et NEO avec les moyens mentionnés.

➢ Composante Médicale : Appuyer l'engagement opérationnel des autres composantes avec les modules ad hoc.

Remarque : Le niveau d'ambition de la composante terre est la plus exigeante au niveau de l'appui médical; La composante médicale doit aussi être en mesure de déployer certaines capacités indépendamment.

Entraînement. Chaque année, les moyens budgétaires d'entraînement nécessaires afin de pouvoir réaliser le niveau d'ambition général de la Défense seront prévus. Les moyens destinés à l'entraînement doivent permettre un entraînement intensif de longue durée et, le cas échéant, dans des conditions extrêmes. A cet égard, l'attention nécessaire sera accordée à l'approche qualitative visant à assurer une utilisation optimale des moyens d'entraînement.

Dans le cadre de l'entraînement, une série d'activités en Afrique seront également prévues dans le contexte de nos partenariats. Il s'agit, en l'occurrence, d'obtenir un résultat gagnant-gagnant. En effet, d'une part, nos partenaires africains peuvent se préparer, s'entraîner et ou se déployer efficacement dans le zone des opérations de soutien de la paix sur le continent africain et, par la même occasion, le niveau de notre expérience de déploiement opérationnel dans des conditions d'environnement spécifiques dans le cadre de notre préparation permanente aux opérations éventuelles d'évacuation de non-combattants est maintenu.

L'utilisation des installations d'entraînement de la Défense en Belgique sera optimalisée. Ces installations connaîtront un usage plus intensif et seront modernisées sous peu.

Afin de pouvoir garantir la plus grande diversification d'entraînement possible, il sera également fait usage de camps à l'étranger pour les entraînements spécifiques qu'il est impossible d'organiser dans les installations belges. Vu que nos opérations se déroulent dans un cadre multinational, il est bon que les militaires s'entraînent ensemble pour ces opérations.

Les systèmes d'armes modernes permettent d'appuyer une partie de l'entraînement en utilisant des simulateurs. Il faut absolument promouvoir l'utilisation de simulateurs et d'exercices assistés par ordinateur sans toutefois remplacer l'entraînement reposant sur le principe 'train as you fight'.

10. Bien-être

Département d'Etat-major Well-being. Pour la Défense en tant qu'employeur, la sécurité et la protection de la santé du personnel sont primordiales. Le Département d'état-major Well-being (ACOS WB) sera revalorisé comme entité à part entière au sein de la structure unique. La politique en matière de bien-être doit être groupée sous un dénominateur commun pour augmenter son efficience. Un Sous-chef d'état-major a été mis en place avec la mission expresse de promouvoir le souci du bien-être en opérations.

Label 'bien-être'. ACOS WB dispose des instruments pour l'application de la réglementation en vigueur en Belgique en matière de santé, d'environnement, de qualité de vie et de bien-être au travail. Par une politique résolument tournée vers l'avenir, la Défense fait cependant très clairement le choix d'aller au-delà de ce que la loi exige. La centralisation permet une action transversale en faveur du bien-être au sein de la Défense et doit être concrétisée par une politique attentive aux besoins individuels et soucieuse d'une concertation étroite entre les différents acteurs. L'élaboration d'une politique garantissant la santé physique, mentale et morale de tous les travailleurs devient la mission principale d'ACOS WB. La Défense veut définir son image sous un label «bien-être» et ainsi augmenter l'attractivité de la carrière au sein de la Défense.

Bien-être en opérations. Le bien-être en opérations sera au centre de la politique de bien-être de la Défense, axé aussi bien sur le personnel participant aux opérations que sur leurs familles. Dans ce contexte, l'accompagnement psychosocial est d'une importance vitale. Afin de faire d'ACOS WB un moteur du développement du bien-être en appui aux opérations, la Défense propose quelques lignes de force : intégrer les capacités 'bien-être' existantes dès le début du processus de planification et de décision des opérations et poursuivre le développement structurel d'un réseau 'bien-être' transversal le plus large possible.

Prévention. ACOS WB dirige différentes antennes au sein de la structure de la Défense, qui participent entre autres à la préparation et à l'appui des opérations. La Défense veut renforcer ces antennes et améliorer l'engagement pour le bien-être. Un plan sera établi visant à compléter plus rapidement et de façon qualitative les effectifs de ces services.

Avant et pendant les opérations, il y a également un besoin de mieux intégrer les structures locales de prévention sur le terrain. Les conseillers locaux peuvent contribuer à l'évaluation des risques sur place et à l'appui des unités dans des conditions de vie souvent difficiles. Dans ces phases-là, il faut déjà se préoccuper d'informer les familles des détachements, sans toutefois compromettre l'opération. Afin de pouvoir prendre les mesures de protection adéquates en temps utile, il importe de prévoir un bon 'point d'entrée' dans le processus de planification opérationnelle

pour toutes les capacités de prévention. La Défense examinera de quelle manière cet équilibre peut être réalisé.

Bien-être psychosocial et médical. L'élaboration d'une politique de bien-être psychosocial pour le personnel participant à des opérations à l'étranger et leurs familles est un aspect important du bien-être au sein de la Défense. En vue d'une bonne coordination et du développement d'un réseau équilibré, des initiatives sont prises pour ramener cette politique sous la direction d'ACOS WB. Cela doit permettre une collaboration entre les différents services (entre autres les conseillers en opérationnalité mentale et le Centre de Santé Mentale), marquée par des rapports fonctionnels adéquats entre eux.

Préalablement à tout déploiement opérationnel, un Dossier Médical Opérationnel Individuel (DMOI) est constitué et, en zone d'opérations, le personnel peut compter sur un appui médical de même niveau qualitatif qu'en Belgique. Pour des missions de longue durée, les détachements déployés disposent des moyens nécessaires pour les activités sportives, les loisirs, la communication sociale, etc. Ils sont accompagnés d'un Conseiller en Opérationnalité mentale. Au retour en Belgique aussi, le suivi médical et psychosocial continue d'être assuré.

Quête de sens. Plusieurs phénomènes sociaux indiquent une recherche de sens grandissante. Cette demande touche particulièrement le personnel de la Défense : nombreux sont ceux qui sont amenés à quitter leur environnement social familier au moins temporairement, à travailler régulièrement dans un contexte culturel complètement différent ou à affronter des conditions de vie difficiles et à être confrontés à des questions sur la guerre et la paix, la vie et la mort. Une bonne résistance mentale et la capacité de se mettre à la place des autres sont donc cruciales pour la réussite des opérations à l'étranger. Les retours d'opérations ne se font pas toujours sans tensions non plus. A partir de ces constatations, la Défense estime qu'il est nécessaire de renforcer le cadre d'assistance spirituelle et morale là ou c'est possible.

Le Service d'Assistance Religieuse et Morale a, au sein de la Défense, pour mission d'assister tout membre du personnel – quelles que soient ses convictions ou son orientation – sur les plans spirituel, moral, éthique, personnel et familial. Pour le moment, ce service occupe 15 aumôniers catholiques et 3 protestants, ainsi qu'un aumônier israélite et 7 conseillers moraux : ils forment 'l'assistance spirituelle et morale de première ligne' au sein de la Défense. Le cadre légal doit être créé pour permettre également le recrutement d'un aumônier musulman. La Défense veut faire en sorte que tous les courants philosophiques et cultes reconnus dans ce pays puissent compter au moins un représentant dans les services de l'aumônerie et des conseillers moraux des Forces armées. A l'avenir, il sera, en outre, fait appel à la Réserve pour des services temporaires au profit d'opérations ou d'exercices de longue durée. Enfin, une législation sera élaborée pour ajuster et har-

moniser les traitements et pensions du personnel d'aumônerie et des conseillers moraux.

Enregistrement de données. L'accès aux données relatives au personnel de la Défense est par trop laborieux. Jusqu'à aujourd'hui, il est coûteux en temps et en argent de dépister qui est entré en contact avec quels risques dans quelle zone d'opérations et où et quand il l'a fait. Pour pouvoir offrir le meilleur appui médical, la Défense veut, dans les limites du budget, uniformiser et informatiser au maximum l'enregistrement de données et faciliter l'échange de données entre les bases de données administratives, opérationnelles et médicales, dans le respect de la législation en matière de secret médical et de la vie privée. Les Systèmes de Communication et d'Information médicales seront renforcés à cet égard, en étroite collaboration avec les départements d'état-major concernés tels que les Départements d'état-major Opérations et Training, Material Ressources et Human Ressources.

Réseau transversal 'bien-être'. ACOS WB doit comporter un pilier 'qualité de vie' à part entière. Ce pilier doit comprendre les éléments psychosociaux et il a sa place à côté de la santé et de la prévention pour le bien-être au travail. Dans ce domaine, un fonctionnement transversal d'ACOS WB est nécessaire. Cela implique, d'une part, qu'ACOS WB participe aux plateformes transversales d'autres départements d'état-major et d'autre part qu'il joue un rôle de coordination pour ce qui est de ses propres plateformes transversales. Les structures de concertation entre la Défense et les différentes organisations sociales (qui dépendent directement de la Défense ou qui offrent une aide sociale de l'extérieur de la Défense) doivent être optimisées. Afin de bien huiler les différents rouages de l'aide sociale et d'accroître la visibilité des organisations concernées, ACOS WB établira un plan avec des propositions de formalisation de ce réseau.

Guichets du bien-être. La Défense créera un système de 'Guichets du bien-être' selon le principe du 'guichet unique' qui doit faciliter l'information immédiate des demandeurs d'aide et leur renvoi aux différentes organisations sociales. Le concept des Guichets du bien-être recouvre les actions qui ont pour but d'accroître l'accessibilité de l'aide sociale : ces 'guichets' doivent veiller à ce que l'aide soit la plus accessible possible à tout membre de la Défense et atteigne de façon optimale les groupes-cibles visés. Pour accomplir sa tâche, chaque Guichet du bien-être doit remplir au minimum une fonction d'information, une fonction de guichet et une fonction d'orientation. Les Guichets du bien-être formeront les chaînons entre tous les domaines de gestion ayant un effet sur le Bien-être des membres du personnel de la Défense. De plus, elles stimuleront aussi l'esprit de communauté et d'ouverture la plus large possible.

Suivi. La Défense n'abandonne pas à leur sort les membres du personnel qui, à la suite d'accidents à l'occasion d'opérations ou d'exercices, ne

sont plus aptes à remplir leur fonction, et garantit via une révision de la loi leur reclassement au sein du département, sauf dans le cas où l'intéressé préfère quitter le département. Dans ce cas, la Défense apportera l'assistance dans la recherche de nouveaux défis professionnels.

11. Défense en tant qu'organisation

Généralités. Le personnel de la Défense travaille au sein d'une organisation qui, de 1988 jusqu'à nos jours, a subi une série de plans de restructuration consécutifs. Le souhait de stabilité ne peut toutefois pas faire obstacle à la correction des dysfonctionnements. Une organisation désireuse d'assumer son rôle au sein de la société est obligée de s'adapter continuellement à un environnement en pleine mutation, l'alternative étant la sclérose. Cependant, chaque correction doit être réfléchie et devra comporter un engagement de résultat, fixé en concertation avec tous les responsables, pour arriver à un fonctionnement meilleur. Le personnel a, en effet, besoin de certitude et d'opportunités.

Département d'Etat-major Opérations et Entraînement et les Composantes. Après la mise en place du nouveau Chef de la Défense, la fonction de Vice-chef de la Défense (VCHOD) sera supprimée. Son rôle comme Chef de la Défense remplaçant sera repris par le Sous chef d'Etat-major Opérations et Entraînement. Ceci démontre le centrage sur les tâches fondamentales de la Défense.

La structure de commandement doit être dégraissée et adaptée à la taille de l'armée. Des lignes de commandement directes contribueront à réduire la distance entre l'Etat-major de Défense et les unités opérationnelles. La Défense favorisera au maximum les synergies entre les niveaux de commandement, éliminera les redondances existantes entre les états-majors des composantes et le département d'Etat-major Opérations et Entraînement et garantira dans tous les domaines le commandement direct des unités.

La capacité Para-Commando sera intégrée à la Composante Terre en tant que Régiment, toutefois sans porter atteinte à sa spécificité. Celle-ci s'exprime par un équipement, un entraînement et une formation plus adaptés. Le rattachement de ses centres d'entraînement spécifiques (Schaffen et Marches-les-Dames) est primordial. La nécessaire synergie avec les capacités médianes et légères devra être réalisée.

Domaine de l'appui. Le domaine de l'appui, qui n'a pas encore fait l'objet d'une rationalisation approfondie, se rapporte à l'appui aux unités en Belgique et à l'appui pendant les déploiements opérationnels à l'étranger. Une modularisation poussée et une synergie réciproque entre quartiers doivent être réalisées.

En marge de ces mesures, l''Infra Business Plan' qui vise la rationalisation et l'utilisation optimale des installations au sein des quartiers, sera mis en œuvre plus rapidement. Ce plan porte, en particulier, sur les installations horéca, les stations-service, les garages, les menuiseries et autres ateliers.

Formation. Le domaine de la formation a subi une réorganisation. De manière générale, cette transformation n'a malheureusement pas apporté d'avantages en termes de fonctions. Une nouvelle analyse approfondie des orientations retenues s'impose pour des besoins de rationalisation.

L'article 7 de l'arrêté royal du 26 septembre 2002 relatif à l'organisation de l'Ecole Royale Militaire a fait l'objet d'un amendement. Ainsi, le Directeur général de la Formation n'exercera plus la fonction de commandant de l'école en cumul. De cette manière, le Directeur général de la Formation pourra mieux se concentrer sur toutes les institutions relevant de sa compétence et l'Ecole Royale Militaire aura à sa tête un commandant pouvant se consacrer exclusivement aux tâches se rapportant à son école.

Dans la structure, la Direction Générale Formation (DG Fmn) relèvera du Chef de la Défense. L'impact du changement de la DG Fmn sur le Conseil d'administration et la Comité scientifique de l'Institut Royal Supérieur de Défense sera précisé.

Image et Relations publiques. Dans la structure, la Direction générale Image et Relations publiques (DG IPR) doit être placé à court terme sous le Chef de la Défense.

Les Musiques militaires de la Défense représentent un instrument PR par excellence et relèvent par conséquent de la DG IPR. Elles sont une évidente et excellente incarnation des traditions et coutumes en usage à la Défense. Leur très haute qualité, leur professionnalisme et la considération dont elles bénéficient auprès de leurs collègues musiciens contribuent au rayonnement de la Défense. Pourtant, une rationalisation s'impose puisque les moyens n'ont pas toujours été engagés de manière efficace par le passé.

Audit interne. La Défense est fière de la diversité de l'excellent personnel qui travaille pour elle et lutte contre les pratiques frauduleuses de quelques individus véreux pouvant souiller l'Image de l'ensemble du personnel. Un Audit interne de la Défense (IAD) a été mis en place. L'IAD analyse et évalue, de manière tout à fait indépendante, l'existence et le fonctionnement du système de contrôle interne. L'IAD formule des recommandations visant à améliorer le contrôle interne en se basant sur les résultats de l'audit. L'indépendance de l' IAD est garantie. L'IAD n'assume aucune responsabilité opérationnelle directe. Les collaborateurs de l' IAD ne pourront en aucun cas être chargés de l'organisation effective et de la gestion des activités qu'ils contrôlent.

Inspection. La mission de l' Inspecteur général consistera à contrôler l'exécution de la politique, entre le Ministre de la Défense et le Chef de la Défense, et à confronter la politique aux possibilités. Il est, par ailleurs, chargé de mener des enquêtes à propos de plaintes introduites par des

membres du personnel ou à la demande des autorités concernant le fonctionnement de certaines unités ou de certains organismes. Après avoir examiné ces questions et plaintes, il clôturera son dossier par la formulation de recommandations. Il organisera son service de manière à assurer la plus grande confidentialité et à garantir le fonctionnement des unités ou organismes concernés. Il ne rendra des comptes qu'au Ministre et au Chef de la Défense dans son rapport mensuel. Ses constatations et recommandations seront inscrites d'office à l'ordre du jour des réunions du Conseil supérieur de la Défense. Pour des raisons d'incompatibilité, le traitement des plaintes, par l'intermédiaire de l'Inspecteur général sera strictement dissocié de la médiation.

Médiation. La médiation entre des personnes au sein de la Défense relève exclusivement des compétences de la Direction générale Appui juridique et Médiation (DG JM). La DG JM se chargera d'organiser et d'exécuter le traitement des plaintes de la manière la plus large possible afin de pouvoir régler les conflits au maximum sans qu'il n'y ait escalade. La médiation constitue une forme particulière de traitement de plaintes et sera utilisée au maximum pour résoudre les conflits entre personnes ayant des relations professionnelles et dont les relations interpersonnelles sont fortement perturbées.

La DG JM se chargera de rédiger et de publier les directives nécessaires en vue de clarifier les procédures en la matière. La DGJM veillera à assurer une communication claire vis-à-vis du personnel concernant cette future réalisation. DGJM veillera au lien nécessaire avec les personnes de confiance locales.

Service Public Fédéral Défense. Le Ministère de la Défense, qui est encore le seul ministère pour le moment, se transformera en 'Service public fédéral Défense' avant la fin de cette législature.

12. Appui Médical

Composante Médicale. La Composante Médicale doit être en mesure d'exécuter pleinement toutes ses fonctions d'appui au profit des opérations et de l'entraînement. Cet appui comprend plus précisément :

- la médecine de première ligne (pendant les opérations et l'entraînement à l'étranger);
- la médecine hospitalière (sur le terrain dans le cadre d'un hôpital de campagne ou à l'Hôpital Militaire Central Reine Astrid (HMCRA);
- la médecine du travail;
- les tâches des dentistes, pharmaciens et vétérinaires militaires.

L'organisation peu transparente et peu cohérente de cette composante doit être simplifiée. En plus d'une structure de commandement claire dans laquelle le HMCRA est replacé sous l'autorité du commandant de la Composante Médicale ; une analyse des flux financiers, des accords de coopération et de l'infrastructure existante et planifiée s'impose. Ces analyses doivent permettre d'engager les moyens en personnel, en infrastructure et les moyens financiers de la manière la plus efficace au profit des opérations, du personnel et de la nation.

Médecine de première ligne. Le médecin militaire de première ligne qui accompagne les troupes pendant les missions à l'étranger doit avoir une connaissance approfondie de la médecine généraliste et de la médecine d'urgence. En fonction des nécessités, l'accent peut être placé sur la médecine tropicale, la médecine de catastrophe, l'hygiène, la santé publique etc. Les médecins doivent pouvoir travailler en Belgique pendant les périodes où ils ne sont pas engagés en opérations à l'étranger, en vue de concilier la job satisfaction avec un maintien maximal des compétences. C'est également cet objectif que vise une étude approfondie actuellement en cours de réalisation. Elle porte sur la réorganisation des soins médicaux territoriaux dans les divers quartiers militaires en Belgique et sur l'intégration des diverses catégories de personnel médical militaire dans les soins de première ligne. Une collaboration plus large avec les structures de santé civiles sera recherchée, tout en tenant compte de la spécificité et de la complémentarité de la médecine militaire.

En vue des activités médicales en opérations ainsi que de l'intérêt vital des soins dispensés pendant la phase de préhospitalisation, la formation tout comme le maintien des compétences de tout le personnel de première ligne revêtent une importance cruciale. Ainsi, à l'avenir, l'ambulancier militaire recevra, outre la formation aux aptitudes requises pour un ambulancier civil, une formation et un entraînement poussés dans le domaine du 'Combat Casualty Care'.

Médecine du travail. La médecine du travail militaire doit axer ses efforts sur l'évaluation des risques et sur les aspects de santé et de bien-être liés à l'exercice des tâches spécifiquement militaires. L'envoi de militaires en zones d'opérations et d'entraînement, le pilotage d'avions de chasse ou l'utilisation de systèmes d'armes complexes présentent un caractère tout à fait spécifique. Il est donc nécessaire de conserver les compétences présentes à la Défense et de développer celles-ci car il n'est pas possible de faire appel aux Services Externes pour la Prévention et la Protection au Travail présents en Belgique. Pour les tâches de médecine du travail dont le caractère est moins spécifique (par exemple le personnel non projetable exerçant des fonctions que l'on retrouve aussi dans le monde de l'entreprise, comme les travailleurs sur écran, le personnel territorial de cuisine, etc.), il faudra vérifier si un cadre légal peut être créé qui permettrait de faire appel aux services externes.

Médecine hospitalière. La médecine hospitalière civile évolue vers une hyperspécialisation croissante. Les médecins militaires engagés dans un hôpital de campagne doivent donc conserver un profil d'activités large afin de pouvoir traiter sur le terrain, avec une équipe limitée, un éventail aussi vaste que possible de pathologies. Cette zone de tension entre la médecine civile et la médecine militaire fait indubitablement partie des défis de l'avenir. Le HMCRA a évolué progressivement d'un hôpital généraliste à un hôpital spécialisé, dont les activités se situent principalement dans les domaines d'expertise ci-après:

- médecine d'urgence préhospitalière et médecine de catastrophe;
- traitement aigu et chronique et revalidation des grands brûlés;
- traitement chirurgical et revalidation des affections locomotrices;
- soins de santé mentale avec une attention toute particulière pour la psychologie de crise;
- maladies infectieuses et Travel medicine;
- médecine hyperbare;
- médecine d'expertise, médecine aéronautique et médecine hypobare.

L'intention est de conserver l'expertise dans ces domaines, de la rationaliser et de la développer pour certains aspects. Au vu des possibilités qu'offre le site de Neder-Over-Heembeek et des expertises mentionnées ci-dessus, le HMCRA est l'endroit le plus approprié pour accueillir un centre des calamités.

Afin, d'une part, de développer un profil d'activité suffisamment large dans des domaines spécialisés (le problème de la masse critique) et, d'autre part, offrir aux patients des soins de qualité et sur mesure dans

toutes les spécialités, il est devenu nécessaire d'élargir les accords de coopération avec des partenaires. Une analyse des accords de coopération avec l'Hôpital Brugmann doit être terminée pour la fin du mois d'octobre de cette année. Cette analyse doit étudier la valeur ajoutée au plan médical, au plan du personnel, de l'infrastructure et du budget. Elle envisagera également les opportunités d'apporter des corrections à ce partenariat ou, si cette solution répond mieux aux objectifs de la Composante Médicale, de mettre fin à celui-ci.

La loi sur les hôpitaux coordonnée le 7 août 1987 offre aux patients une garantie de qualité minimale des soins prestés. Le HMCRA doit, lui aussi, respecter ces exigences de qualité minimale. La loi de 1987 doit s'appliquer de manière générale au HMCRA. Un projet de loi dans ce sens sera introduit.

Les investissements récents réalisés à la Défense pour la construction d'un nouveau centre des brûlés et la construction de la seule chambre hypobare en Belgique soulignent l'importance de ces domaines de spécialisation pour la Défense, mais illustrent également le fait que les activités de médecine militaire bénéficient également aux non-militaires dans le cadre de l'aide à la Nation.

Compte tenu de la spécificité de la médecine militaire, il est important que celle-ci conserve son autonomie dans certains domaines (par exemple la production de produits sanguins) et qu'elle soit innovatrice dans le développement de nouvelles technologies (banque de sang et biothèque), dans les limites fixées par la loi.

Pour faire autorité dans certains domaines spécialisés, il est essentiel de mener une recherche scientifique dans ces domaines et de disposer de l'infrastructure et du know-how nécessaires. Ainsi, par exemple, disposer d'un 'clean room' et conserver sa propre banque de peau et de kératinocytes sont des conditions essentielles pour la survie du centre des brûlés en tant que centre européen de référence.

A propos des attentes du secteur civil par rapport au HMCRA et de la place de cet hôpital dans le paysage hospitalier belge, une concertation sera organisée à court terme avec le SPF Santé Publique. Elle portera sur la gestion de catastrophes CBRN, la capacité de quarantaine et les maladies hautement infectieuses.

Le manque de médecins est une problématique qui a été constatée. La Défense doit disposer de personnel bien formé, motivé et spécialisé. L'adoption d'un statut adapté et réalisable financièrement pour le personnel médico-technique est une condition nécessaire à la réalisation des objectifs. Ce statut doit, d'une part, restaurer l'attractivité des professions médicales militaires (médecin, dentiste, vétérinaire, pharmacien) et, d'autre part, permettre d'adapter au maximum la formation, l'emploi et la formation continuée du personnel technique aux besoins de notre

organisation. Il est particulièrement difficile pour les instances publiques d'entrer en concurrence avec le marché du travail privé et il existe divers remèdes à ce problème. Dès lors, il importe d'offrir un éventail aussi vaste que possible de formules d'emploi variées pour qu'un maximum de médecins s'engage à la Défense. Une autre possibilité est d'envoyer des médecins civils en opérations avec un statut de réserviste ou un statut sui generis. Former des militaires à la profession médicale avec obligation de fournir un engagement opérationnel minimum bien déterminé, au lieu d'une durée de service déterminée, est une formule qui rejoint le cœur de métier de la Défense et qui est, de ce fait, à l'étude en ce moment.

La Défense devra également se pencher sur le statut des autres fonctions spécialisées (infirmiers, techniciens de radiologie, etc.). Tout comme l'ensemble du secteur des soins de santé en Belgique, le service de santé militaire est, lui-aussi, confronté à un déficit de personnel infirmier.

Des efforts sont également réalisés en vue de poursuivre l'intégration de la médecine militaire dans les structures de santé civiles existantes et de mettre l'expertise interne à la disposition du monde médical civil.

Pour conserver l'expertise dans certains domaines, il est nécessaire que les médecins militaires puissent également exercer leurs activités en milieu civil. Une interdiction de cumul s'avèrerait donc contre-productive.

13. Simplification administrative

Généralités. En souscrivant à l'Accord du gouvernement, la Défense multiplie les efforts de simplification administrative au sein du Département en concertation avec tous les services concernés.

EDIR. EDIR, qui est le système de directives électroniques de la Défense, jouera davantage un rôle primordial dans ce contexte. Il devra encore mieux répondre aux attentes justifiées des utilisateurs. En premier lieu, ce système proposera des textes qui répondent à toutes les exigences qualitatives. Ces exigences qualitatives porteront, entre autres, sur des aspects de forme, sur la légalité et la cohérence et seront garanties par un système cohérent.

Service de simplification administrative. Un Service de Simplification Administrative sera mis sur pied au sein de la Défense. Il sera chargé de prendre les mesures nécessaires dans tous les services de la Défense afin de concrétiser la simplification administrative. Le personnel de ce service mènera des 'case studies' dans plusieurs domaines en vue de déterminer les lourdeurs administratives et en vue d'élaborer des solutions adéquates, en concertation avec les services concernés.

14. Communication

Généralités. La Défense s'engage à expliquer clairement sa politique, sa réglementation et ses services à temps et de manière systématique, correcte et équilibrée, à tous les groupes cibles. Cet engagement se traduit par une volonté de communication ouverte et transparente tout en tenant compte du caractère strictement confidentiel de certaines informations. L'essence de la communication est représentée par les messages qui traduisent la politique poursuivie en accordant une attention particulière aux tâches fondamentales de la Défense.

Chaque responsable à son échelon et les responsables de la communication des composantes en particulier sont tenus d'expliquer la politique et son exécution à leurs collaborateurs.

La Direction générale Image et Relations publiques (DG IPR) doit canaliser autant que possible le flux d'informations reflétant les décisions du Ministre et du Chef de la Défense vers le personnel. A cet effet, il faut utiliser tous les canaux disponibles tout en accordant une attention particulière à la communication objective et critique de l'information de manière moderne, journalistique et responsable. Il conviendra d'utiliser au maximum les supports modernes comme l'internet, l'intranet et autres supports similaires afin de rendre un plus large éventail d'informations disponible plus rapidement et à un coût inférieur. Une attention particulière sera réservée à tous les aspects se rapportant à la politique et à la gestion du personnel.

La DG IPR interviendra en qualité de lien avec la société par le biais de la communication externe. Il conviendra de transmettre les messages-clés de la politique de manière cohérente. De cette manière, la société et les décideurs pourront évaluer la Défense pour savoir si elle répond aux attentes.

Organisation ouverte et transparente. La Défense souhaite continuer à se profiler comme une organisation ouverte autorisant à son personnel de s'exprimer librement, dans les limites de la loi.

Toujours dans un souci du respect d'une éventuelle confidentialité, l'organisation optera pour une communication ouverte sur la politique menée et son exécution. La Défense souscrit à l'importance d'une évaluation permanente de l'utilisation des moyens disponibles et de la communication ouverte et transparente à ce sujet. Grâce à cette approche, la Défense souhaite en tout temps expliquer à la société, la manière de gérer le capital mis à sa disposition.

15. Renseignement et sécurité

Méthodes particulières. La Défense s'appliquera à créer un cadre légal pour les méthodes particulières de réception et d'échange de données des services du renseignement et de sécurité en tenant compte du respect de la vie privée et des droits fondamentaux.

Système professionnel de gestion de l'information et des connaissances. La capacité de traitement et d'analyse du renseignement fera l'objet d'une analyse approfondie en vue d'une optimalisation. Les possibilités permettant de réaliser un système moderne et professionnel de gestion de l'information et des connaissances qui soit adapté aux besoins du Département d'Etat-major Renseignement et Sécurité (ACOS IS) seront examinées. Dans ce contexte, on devra envisager une éventuelle harmonisation avec des initiatives possibles émanant d'autres autorités nationales, comme la Sûreté de l'Etat, et d'autres initiatives européennes et multinationales pertinentes. Les possibilités de combiner le 'data mining' (la combinaison de données permettant d'identifier des modèles de comportement anormal) et le 'hashing' (le verrouillage de banques de données en raison de la protection de la vie privée) en tant qu'instrument pour les activités du renseignement feront l'objet d'une étude sur plan opérationnel, budgétaire et juridique.

Programmes européens. La Défense poursuivra sa participation aux programmes européens de recherche en matière de communication et d'observation de la terre (HELIOS II, ensuite MUSIS).

Personnel. La possibilité d'améliorer l'attractivité des statuts spécifiques du personnel dans le domaine du renseignement et de la sécurité par l'octroi d'une rémunération conforme au marché sera examinée.

Matériel visuel sensible. Sur la proposition de la Défense, un groupe de travail comprenant des représentants des départements de la Justice et de l'Intérieur, élabore une solution globale et structurelle au problème que le matériel visuel proposé au grand public par des firmes comme Google (Google Earth) et Microsoft (Virtual Earth), peut poser pour la sécurité.

16. Pleins feux sur l'environnement et le développement durable

Généralités. La Défense choisit résolument pour le développement durable axée sur un maximum de respect de l'environnement comme fil rouge dans ses réflexions et actions. La politique de développement durable place les évolutions de notre société dans une perspective de long terme. La question qui se pose est de savoir comment répondre aux besoins actuels sans limiter la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins. A cet effet, l'attention se concentre sur l'intégration et la synergie entre la dimension sociale, environnementale et économique. La concrétisation de cette approche nécessite un processus du changement. Il conviendra par conséquent d'aligner l'utilisation des ressources, la destination des investissements et les tendances au niveau du développement technologique et des réformes institutionnelles, sur les besoins futurs et actuels. Dans le contexte de cette approche et dans le cadre de l'Accord du gouvernement, la Défense souhaite assumer, souligner, étendre et renforcer son engagement en matière de développement durable et de respect de l'environnement. En tant qu'autorité publique, la Défense souhaite servir d'exemple en montrant comment aborder les aspects sociaux, économiques et environnementaux en conformité avec le concept de développement durable et ainsi participer activement à la construction de l'avenir de nos enfants.

Conférence internationale. Souhaitant accentuer l'importance du développement durable au sein du département et renforcer la vision du long terme dans ce domaine, la Défense organisera, pendant cette législature, une conférence internationale portant sur le développement durable dans le contexte de la défense.

Cellule Développement durable. En créant les 'Cellules Développement durable', le gouvernement fédéral a voulu fortifier l'implémentation du développement durable dans la politique des départements et par conséquent de la Défense. La politique du développement durable et de l'environnement sera évidemment intégrée au Département d'Etat-major Well-being (ACOS WB) qui se chargera d'élaborer davantage la politique en la matière.

Après les récents efforts du département, la Défense souhaite encore multiplier ses actions. A cet effet, l'ACOS WB comptera une fonction d'expert 'Environment and Sustainable Development'. Cet expert se verra confier la tâche exclusive d'optimaliser la coordination en matière de développement durable au sein de la Défense et de garantir la synergie entre les trois dimensions du Développement durable.

Energie. Les défis climatologiques actuels nécessitent des mesures effectives et efficaces. A cet effet, la Défense appuie l'objectif européen visant à augmenter l'efficience énergétique de 20 % d'ici 2020, à réduire les émissions de CO^2 de 20 % et d'arriver à une part de 20 % d'énergie

renouvelable au niveau de la consommation énergétique globale. A cet effet, la Défense poursuivra en tout premier lieu une rationalisation de la consommation d'énergie et développera un plan global de gestion de l'énergie.

La réduction des émissions de CO^2 occupe une place de premier plan dans le cadre de la politique de Développement durable de la Défense. Les initiatives à prendre permettront de poursuivre la rationalisation de la flotte et l'optimalisation de l'utilisation des moyens de transport.

Plan de gestion du sol. Par ailleurs, la Défense se concentrera sur l'élaboration d'un plan de gestion du sol en mettant en particulier l'accent sur la gestion durable des espaces verts. A cet égard, la Défense assumera ses responsabilités pour l'assainissement des zones polluées dans les domaines militaires. Des convenants seront conclus avec les autorités régionales compétentes.

Plan de gestion des déchets. Grâce à l'élaboration d'un plan de gestion des déchets, la Défense continuera à réduire autant que possible la montagne de déchets dans toute l'armée en portant ses efforts sur le tri sélectif des ordures et le traitement des déchets et les eaux usées.

Coopération. Les coopérations de la Défense tant au plan écologique qu'au plan social et économique, et qu'elles soient internationales ou locales, seront renforcées. Les implications sont par exemple:

- la Défense exécute le protocole d'accord entre la Défense et le Service Public Fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement concernant la mise en œuvre des 'Unmanned Aerial Vehicles' (UAV) dans le cadre de la surveillance et de la lutte contre les pollutions marines;
- des investissements sont également réalisés dans d'autres programmes d'étude et de protection de l'environnement, par le soutien technique et logistique du navire de recherche océanographique Belgica;
- en collaboration avec des partenaires, la Défense participe à l'élaboration d'un système d'alerte précoce et de coordination par rapport à l'introduction sur le territoire d'espèces non indigènes;
- la Défense continue de participer activement aux divers groupes de travail du Comité OTAN sur les Défis de la Société Moderne;
- il en va de même pour le groupe de travail européen 'Environnement et Défense' qui doit étudier la transposition des directives européennes au secteur militaire.

Prévention des conflits et développent durable. L'engagement de la Défense pour des opérations de soutien de la paix s'inscrit dans le cadre d'un espoir de développement durable du monde et de respect des valeurs communes comme la démocratie, les droits de l'Homme et la bonne gestion des ressources (naturelles).

17. Les relations Citoyens - Défense

Généralités. Objectivité et transparence deviennent les maîtres mots de la relation Citoyens-Défense. La Défense assumera ses responsabilités envers la société en prenant ces principes pour règle de conduite.

Prestations pour tiers. Au cours des précédentes législatures, les prestations pour tiers ont soulevé des questions importantes, notamment de la part de la Cour des Comptes et de l'Inspection des Finances. Un arrêté ministériel et une nouvelle réglementation seront élaborés en cette matière afin de garantir une application correcte, transparente et objective de l'autorisation du législateur pour éviter un traitement arbitraire.
Les prestations d'utilité publique ou à caractère humanitaire, patriotique, ou culturel, que la Défense peut effectuer au profit de tiers en application de la loi, devront en règle générale représenter une importante valeur ajoutée pour le département. A cet égard, une grande importance sera attachée à des éléments tels que l'image, le 'PR-return', la valeur d'entraînement, la possibilité de recrutement, l'intégration locale ou encore l'acquisition et le développement d'une expertise.

La Défense cherchera à simplifier fortement la procédure de demande de prestations et de suivi des dossiers, tout en s'en tenant aux principes de respect pour les demandeurs, pour la législation et la jurisprudence en vigueur en matière de concurrence (distorsion).

A partir de l'année prochaine, une méthode de travail simplifiée et objectivée sera introduite pour la mise à disposition de tentes aux mouvements de jeunesse pendant les mois d'été. Cette simplification sera mise en place en concertation avec les secrétariats nationaux des mouvements de jeunesse et les communautés.

Par ailleurs, une actualisation des dossiers des concessions domaniales s'impose pour atteindre une rationalisation. Sur ce point la Défense n'hésitera pas à vendre les propriétés données en concession qui ne présentent plus d'intérêt pour elle.

18. La recherche scientifique et technologique

Généralités. Pleinement consciente de l'importance de cette activité, la Défense encouragera la recherche scientifique et technologique conformément aux objectifs globaux du Gouvernement. Cette recherche devra servir les objectifs de la Défense de manière concrète et importante. Les résultats enregistrés dans ce domaine devront bénéficier d'une protection optimale et être effectivement utilisés au profit de la Défense.

Institut Royal Supérieur de la Défense. La Politique de la Défense en matière de recherche scientifique et technologique sera élaborée en concertation avec l'Institut Royal Supérieur de la Défense (IRSD), compte tenu des orientations de la présente Note d'Orientation politique. L'IRSD est appelée à se positionner dans le domaine de la Sécurité et la Défense comme un laboratoire d'idées au rayonnement national et international. La vocation finale de l'IRSD est celle d'un institut national de réflexion et de centre de connaissance. Elle présentera un plan d'action à cet effet.

19. Les organismes parastataux

Généralités. Trois organismes parastataux sont étroitement liés à la Défense ; il s'agit de :

- l'Office Central d'Action Sociale et Culturelle (OCASC);
- l'Institut Géographique National (IGN);
- l'Institut des Vétérans - Institut National des Invalides de Guerre, Anciens Combattants et Victimes de Guerre (IV-INIG).

Tandis que l'OCASC et l'IGN reçoivent, pour remplir leurs missions, une subvention qui est prévue au budget de la Défense, la subvention de l'IV-INIG est prévue au budget de la Sécurité sociale. Une radioscopie des prestations sociale et de l'assistance de l'OCASC et de l'INIG s'impose. Elle aura pour objectif d'éviter, les éventuels doubles emplois.

Office Central d'Action Sociale et Culturelle. L'Office Central d'Action Sociale et Culturelle (OCASC) est un organisme parastatal de type B qui a pour mission de répondre aux besoins sociaux et culturels des membres de la Défense et de leurs familles. Pour réaliser ce but, l'OCASC est actif dans les domaines suivants: Service social; Accueil d'enfants; Logement; 'Welfare'; Vacances; et activités commerciales.

Les missions spécifiques de l'OCASC ont été fixées dans un contrat de gestion. L'actuel contrat de gestion prend fin le 31 décembre 2008. Un nouveau contrat de gestion sera élaboré pour la période 2009 – 2011.

Le service global assuré par l'OCASC sera maintenu, mais il conviendra de mettre des accents nouveaux, à la lumière des tâches principales de la Défense.

Au sein de l'OCASC, les services fournis par le Service social dans le cadre des opérations doivent occuper une place centrale; cela doit se faire en collaboration avec les services de Well-being. Ces services doivent être assurés au personnel actif aussi bien avant que pendant et après les opérations. Un élément essentiel à cet égard est le soutien des familles du personnel en opérations. L'aspect 'welfare' dans le cadre des opérations, répondant aux besoins du personnel, doit être développé plus avant. Dans le cadre de la gestion du personnel, une politique active dans le domaine du logement s'impose. Des propositions seront formulées à cet effet. En ce qui concerne la construction et l'entretien des logements, les principes de développement durable seront appliqués. Afin de diminuer la consommation d'énergie, les efforts en matière d'isolation, de double vitrage et de rénovation des installations techniques seront intensifiés.

Tout comme les autres services de la Défense, l'OCASC devra faire une analyse des économies possibles. Afin de préserver les activités diverses, l'OCASC doit être autosuffisant au maximum. Le but n'est pas de réduire certaines activités mais d'offrir un service performant en optimisant l'utilisation des moyens. Tous les aspects du fonctionnement de l'OCASC et les frais généraux qui y sont liés seront audités.

Institut des Vétérans - Institut National des Invalides de Guerre, Anciens Combattants et Victimes de Guerre. La collaboration entre l'Institut des Vétérans - Institut National des Invalides de Guerre, Anciens Combattants et Victimes de Guerre (IV-INIG), le Conseil supérieur des invalides de guerre, anciens combattants et victimes de guerre, le Service des Victimes de la Guerre, l'OCASC et les services de la Défense sera optimisée. Les 3 objectifs globaux sont :

- le maintien et, là où c'est possible, l'augmentation de l'aide donnée aux invalides de guerre, anciens combattants et victimes de guerre, civils et militaires;

- fournir aux vétérans l'appui moral et matériel accordé par le législateur et qui leur est nécessaire. Complémentairement, on élaborera un statut leur octroyant une aide adéquate pour les soins médicaux;

- en outre, on appuiera des activités dans le cadre de la mémoire. À l'intention des jeunes, on œuvrera activement afin de perpétuer le souvenir des événements de guerre et surtout de garder une conscience vive des enseignements qu'il faut en tirer.

Des mesures concrètes seront prises pour résorber les retards de remboursement des soins médicaux aux ayants droit. On procédera plus particulièrement à une simplification des procédures et à l'accélération du recrutement et de la formation de personnel supplémentaire.

En ce qui concerne l'action sociale, les contacts avec tous les ayants droit qui ont besoin d'aide, seront intensifiés. À cet effet, du matériel meilleur sera mis à la disposition des assistants sociaux concernés.

Afin de pouvoir développer les activités nécessaires dans le domaine de l'action morale (civisme et mémoire) et de la communication, les initiatives nécessaires seront prises pour supprimer la disposition qui, dans la réglementation actuelle, limite les dépenses dans ce domaine à 3 %. Cela doit permettre d'étendre l'information s'adressant à l'opinion publique, et particulièrement à la jeunesse. Des projets spécifiques dans le cadre de la mémoire seront développés.

Pour ce qui est des Vétérans, on examinera les possibilités d'accorder à cette nouvelle catégorie d'ayants droit aussi, outre le titre, des avantages matériels comme le remboursement du ticket modérateur et une assurance hospitalière.

Institut Géographique National. L'Institut Géographique National (IGN) apportera sa contribution à la société de l'information par le développement de l'Infrastructure d'information géographique nationale.

Le rôle de l'IGN a fort évolué ces dernières années. Là où, autrefois, l'IGN détenait une position de monopole comme producteur de cartes topographiques de couverture nationale, la situation a totalement changé aujourd'hui. Ces dernières années, l'IGN a dû entre autres s'adapter à la démocratisation de l'information géographique et à l'essor des applications digitales. C'est pourquoi, durant cette législature, l'IGN réalisera les projets concrets suivants :

- la poursuite du développement de l'inventaire digital des données de référence topo-géographiques. Cette banque de données constitue le cœur battant de l'IGN. On intensifiera les efforts pour parachever les données de la couverture digitale du pays à l'échelle de 1:10 000 et pour mettre à jour, en cycles plus courts, le réseau routier, les bâtiments et la couverture photographique aérienne du pays tout entier;

- une collaboration intensive avec d'autres autorités qui établissent des données géographiques. L'ancrage structurel des accords de coopération que l'IGN a développés, tant au niveau fédéral qu'avec les régions, sera poursuivi. À cet égard, on examinera s'il y a lieu de revoir le mode de financement;

- le développement de l'infrastructure nationale de données géographiques. Pour rendre la richesse d'informations géographiques détenues par les autorités publiques, mieux accessibles aux autorités mêmes comme aux citoyens et aux entreprises, il est indiqué de développer une structure d'information géographique. La transposition de la directive européenne INSPIRE nous oblige à développer, à courte échéance, une telle infrastructure en Belgique. Cela ne peut pas être l'initiative d'une seule autorité, mais il faut une collaboration entre les autorités à tous les nivaux. L'IGN est en mesure de se charger d'un rôle important en la matière et doit le faire, puisqu'il dispose de l'expertise nécessaire et d'un ensemble riche de données de référence. Avec le gouvernement fédéral, on examinera comment ces tâches peuvent être financées;

- le développement de l'IGN comme centre de compétence de l'information géographique pour la Défense. Comme organisme parastatal coiffé par la Défense, l'IGN a toujours collaboré étroitement avec l'armée. Cette collaboration s'est déjà adaptée à l'évolution des besoins de la Défense, mais elle doit encore continuer d'évoluer vers un partenariat véritable et durable. C'est pourquoi l'IGN sera associé davantage à la stratégie d'information géographique de la Défense.

20. Patrimoine historique de la Défense

Le Musée Royal de l'Armée. Le Musée Royal de l'Armée possède des collections dont la richesse est reconnue mondialement. La conservation de ces collections pose au fil du temps de plus en plus de problèmes. Le personnel spécialisé pour traiter ces problèmes sera recruté et mettra tout en œuvre pour optimaliser les conditions de stockage et de conservation.

Le stockage des réserves est actuellement réparti sur plusieurs sites inadaptés. Une solution durable doit être recherchée dans un site plus approprié. L'importance et l'intérêt de ces réserves méritent d'être rendus accessibles au public. Aussi cette possibilité sera étudiée et les propositions utiles seront faites.

Le site du Cinquantenaire mérite des rénovations importantes qui seront demandées à la Régie des Bâtiments. Bien qu'occupant, le musée participera aussi dans les limites de ses moyens à des adaptations sensibles destinées à améliorer la présentation autant que l'accueil du visiteur. Vu l'emplacement du site du Cinquantenaire, la visibilité du musée sera importante dans le cadre de la présidence belge de l'Union européenne.

Le Musée, en tant qu'établissement scientifique, possède toutes les compétences et les moyens pour coordonner les missions confiées au Pôle historique de la Défense. Le patrimoine historique de la défense est particulièrement riche mais ne bénéficie pas d'un encadrement scientifique uniforme. Le cadre du musée permet de combler ces différences au profit d'une mise en valeur cohérente et coordonnée des différents sites et des différentes activités y organisées.

Le Mémorial national du Fort de Breendonck. Le Mémorial national du Fort de Breendonck doit être affirmé dans son statut de Mémorial national et se concrétiser dans des activités lui donnant la visibilité qu'il mérite. Une attention toute particulière sera portée en 2008 au soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

Epilogue

La Défense, ouverte et pour la sécurité.

Comment peut-on concilier, dans un monde globalisé, la nécessité d'ouverture et celle de sécurité? Une société répondant au besoin d'ouverture et de sécurité, c'est justement le défi politique auquel je veux donner une réponse par la présente note.

La sécurité de chaque individu commence par la solidarité de tous, ici et à l'étranger. Notre sécurité ici commence à l'étranger. Inversement, d'autres comptent sur notre soutien pour leur propre sécurité.

La Défense doit contribuer au puzzle mondial de la paix, de la sécurité, de la démocratie et des droits de l'homme, dans lequel chacun a besoin de partenaires. Et le seul moyen de pouvoir compter sur des partenaires fiables, c'est d'être soi-même un partenaire fiable.

Une vision claire ; il est temps de passer de la vision à la réalité. Le chemin vers une armée belge plus opérationnelle ne sera pas toujours facile. Et la solidarité demande du courage.

L'exécution de la présente Note d'Orientation politique nécessitera l'appui de toutes les parties concernées. Le dialogue, la concertation et la collaboration avec tous sera la pierre angulaire d'une implémentation réussie.

La destination vaut le voyage. Le citoyen attend beaucoup de nous. Il ne s'agit pas d'une mission de quelques semaines, ni de quelques mois. Plutôt de plusieurs années.

Commençons ensemble tout de suite.

Pieter De Crem
Ministre de la Défense

Annexe A

APERCU DES OPERATIONS EN COURS 2008

1. Opérations OTAN (620 personnes)

a. AFGHANISTAN - ISAF opération multinationale sous mandat ONU et sous l'autorité directe de l'OTAN)

(1) Présence belge totale: **419 personnes.**

(2) Missions actuelles :
- Lead Nation KAIA (gestion aéroport de KAIA) (114);
- KAIA Protection (Protection KAIA) (191);
- BMT (Belgian Monitoring Team: formation et coaching de militaires afghans pour la défense de l'aéroport) (08);
- Fonctions logistiques et de soutien d'état-major dans les quartiers-généraux (80);
- Close Protection Team Head of Mission (04);
- Participation aux PRT (Provincial Reconstruction Teams) allemands avec recons truction, déminage, soutien (dans la région North) (22).

(3) Evolution planifiée 2008 :
- Prolongation de la participation à KAIA Protection, à PRT KUNDUZ et soutien de ces opérations jusqu'au 31 décembre 2008;
- Prolongation Lead Nation KAIA jusqu'au 1 octobre 2008;
- Dispositif KAIA Protection accru à partir du 1 avril 200! d'environ 20 personnes (dans le cadre du déménagement de la partie militaire de KAIA vers le nord de KAIA);
- Mise en œuvre de 4 F-16 à KANDAHAR à partir du 1 septembre 2008 (100 personnes), en collaboration avec les Pays-Bas;
- Participation à 1 OMLT à partir du 1 octobre 2008 (au plus tôt) (20 personnes). Option préférentielle: Bataillon d'infanterie (KUNDUZ)

b. KOSOVO - KFOR (Opération OTAN sous mandat ONU)

(1) Présence belge totale: 201 personnes

(2) Missions actuelles (jusqu'au 31 décembre 2008):
- Compagnie d'infanterie au sein de BATFRA (173)
- Participation à des équipes de Liaison et de Monitoring (18)
- Fonction de soutien d'état-major aux QG KFOR et QG MNTF(North) (10)

2. Opérations ONU (374 personnes)

a. LIBAN - UNIFIL (Opération ONU sous mandat ONU)

(1) Présence belge totale : **357 personnes.**

(2) Missions actuelles :
- Participation et soutien à QG UNIFIL (09);
- Génie: Construction et déminage (+ capacité EOD) (74);

- Rôle médical 2: hôpital de campagne avec capacité chirurgicale (71)
- Force Protection troupes belges (94)
- Capacité de commandement et de soutien logistique (109)

(3) Evolution planifiée 2008

- Démantèlement Génie Construction à partir du 15 juin 2008, maintien des autres capacités
- Mise en œuvre d'une frégate dans le cadre du volet maritime de la FINUL à partir du 1 septembre 2008 jusque mi-décembre 2008 (140 personnes)

b. Missions d'observation dans les opérations ONU

(1) FNUOD (plateau du GOLAN) : 02 observateurs.
(2) MINUS (SOMALIE/SOUDAN) : 06 observateurs.
(3) MONUC (RDC) : 09 militaires dans diverses fonctions d'état-major.

3. Opérations UE (131 personnes)

a. TCHAD – EUFOR TCD/RCA (Opération UE sous mandat ONU)

(1) Présence belge totale : **116 personnes**

(2) Missions actuelles :

- Construction et entretien de cantonnements (61)
- Collecte d'informations (27)
- Participation à la chaîne de commandement et de contrôle (03)
- Fonctions de soutien (NIC, MCG…) (25)

b. RDC - EUSEC (Opération militaire et civile UE dans le cadre RSS)

(3) Présence belge totale: 13 personnes dans diverses fonctions d'état-major

c. BOSNIE-HERZEGOVINE - ALTHEA (Opération militaire et civile UE sous mandat ONU)

(4) Présence belge totale: 02 démineurs

19-Jun-08

WORLD OVERVIEW

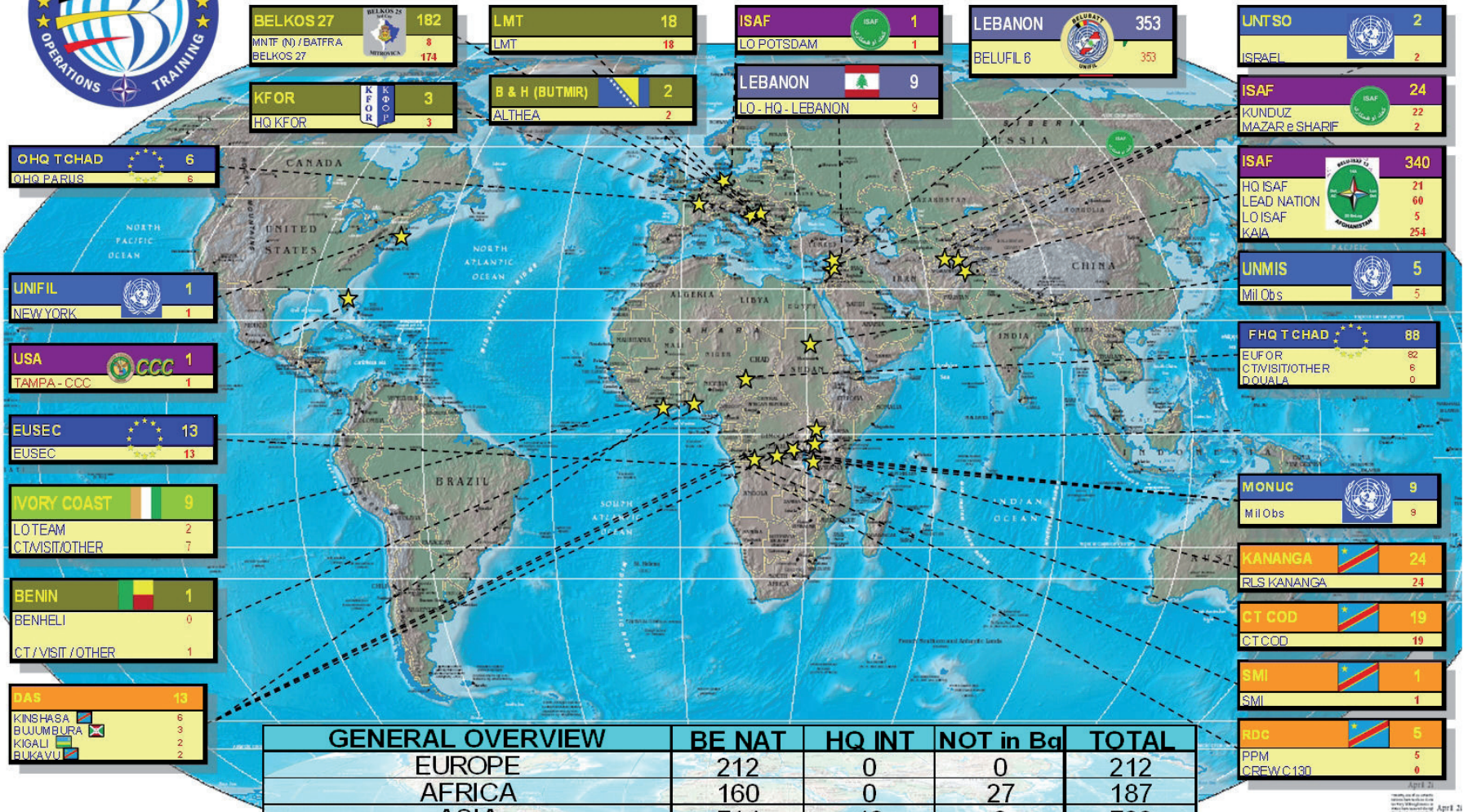

GENERAL OVERVIEW	BE NAT	HQ INT	NOT in Bq	TOTAL
EUROPE	212	0	0	212
AFRICA	160	0	27	187
ASIA	714	12	2	728
AMERICA	2	0	0	2
ANTARCTICA	0	0	0	0
TOTAL	**1088**	**12**	**29**	**1129**